RAPPORT ANNUEL 2025

USTOM

TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN



Le rapport annuel présente les éléments relatifs à la qualité
et au prix du service public de collecte et de traitement des déchets.

Il est transmis à l'ensemble des mairies, communautés de communes
du territoire et partenaires de l'USTOM. Son contenu est également
consultable sur le site internet du syndicat : **ustom.fr**

**Présenté par Fabrice Michel,
Président de l'USTOM.**

*Établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier,
aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales
et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.*

*Validé en Comité Syndical du 6 octobre 2026.
Imprimé sur papier 100% PEFC, papier issu de forêts gérées durablement,
de façon responsable et contrôlée.*

Sommaire

4 — 01 Édito

5 — 02 Présentation du bureau

6 — 03 Carte d'identité du territoire

8 — 04 Domaines de compétences

9 — 05 Chiffres clés de 2025

11 — 06 Ressources humaines

14 — 07 Démarche stratégique à horizon 2030

18 — 08 Un service public engagé

24 — 09 Actions de sensibilisation

26 — 10 Analyse détaillée des flux

32 — 11 Cycle financier

41 — 12 Indicateurs descriptifs et de performance



Édito

01

Fabrice Michel
Président de l'USTOM

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis 2020 pour redresser durablement l'USTOM, renforcer la qualité du service public et préparer l'avenir de notre territoire.

En juin 2025, un changement de présidence est intervenu à la suite de la démission de Christian Malandit-Sallaud. J'ai alors eu l'honneur de reprendre la présidence du syndicat avec la volonté de poursuivre, aux côtés des élus et des agents, les orientations engagées depuis plusieurs années. Cette continuité a été confirmée lors du comité syndical du 12 mai 2026 à Massugas, avec ma réélection ainsi que celle d'un bureau composé de six vice-présidents et de six membres élus, représentant l'ensemble du territoire de l'USTOM et garantissant une gouvernance stable, collégiale et pleinement mobilisée au service des usagers.

Ce changement de gouvernance ne marque pas un changement de cap. Les objectifs demeurent les mêmes : assurer un service public de collecte et de traitement des déchets de qualité, maîtriser les coûts pour les usagers, poursuivre le redressement engagé et accompagner les évolutions environnementales et réglementaires auxquelles notre territoire doit faire face.

Les résultats obtenus ces dernières années démontrent la solidité de cette trajectoire. Les finances du syndicat sont aujourd'hui stabilisées, permettant d'engager sereinement des investissements structurants pour les années à venir. Le développement des services, l'amélioration de l'écoute des usagers, la modernisation des équipements et le maintien d'une redevance maîtrisée constituent des marqueurs forts de cette mandature.

L'année 2025 a permis de poursuivre les projets engagés autour de plusieurs axes majeurs : la modernisation des sites et des équipements, le développement des solutions biodéchets, l'optimisation des collectes, le renforcement du tri et de la valorisation, l'amélioration de la relation usagers ainsi que la structuration de nouveaux services adaptés aux besoins du territoire.

Notre ambition reste également forte en matière d'économie circulaire et de prévention des déchets. Le développement du réemploi local, les actions de sensibilisation, la poursuite du PLPDMA et le déploiement des équipements de proximité traduisent notre volonté d'agir concrètement pour réduire durablement la production de déchets sur le territoire.

L'USTOM poursuit également son engagement envers ses agents à travers la stabilisation des emplois, le développement des formations, l'amélioration des conditions de travail et la mise en œuvre progressive d'une démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, des vice-présidents, des agents et des partenaires qui contribuent quotidiennement à faire avancer notre syndicat. Grâce à cette mobilisation collective, l'USTOM continue d'évoluer avec ambition, pragmatisme et sens du service public.

Les années à venir seront déterminantes pour poursuivre cette dynamique et atteindre nos objectifs de réduction des déchets, d'optimisation des services et de transition environnementale au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport annuel 2025.



02 Présentation du bureau

Le Comité Syndical de l'USTOM est composé de 39 élus titulaires et autant de délégués suppléants désignés par les collectivités adhérentes au moment des élections municipales.

Membres du bureau

Fabrice MICHEL
Président de l'USTOM
Premier adjoint au maire de Sainte-Terre
CdC du Grand Saint-Émilionnais

Bastien MERCIER
1er Vice-président, Maire de Camiran
CdC du Réolais en Sud-Gironde

Chargé des Travaux, de l'Exploitation et des Affaires générales :
- Piloter les projets de travaux et la modernisation des équipements ;
- Veiller au bon fonctionnement des services et des sites de l'USTOM.

Christophe MIQUEU
Vice-président, Maire de Sauveterre-de-Guyenne
CdC Rurale de l'Entre-Deux-Mers

Chargé de la Communication, des Biodéchets et des Relations avec les collectivités :
- Développer la communication et l'information auprès des usagers ;
- Assurer le déploiement de la politique biodéchets et renforcer les partenariats avec les collectivités.

Jean-Pierre CHAUMARD
Vice-président, Maire de Vélines
CdC Montaigne, Montravel et Gurson

Chargé de la Collecte, du Traitement et de la Redevance incitative :
- Superviser l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ;
- Piloter la redevance incitative et l'amélioration du service aux usagers.

Bruno MARTY
Vice-président, Maire de La Réole
CdC du Réolais en Sud-Gironde

Chargé de la Prospective et des Finances :
- Assurer le suivi financier du syndicat et la préparation des investissements ;
- Accompagner les orientations stratégiques et les projets d'avenir de l'USTOM.

Marie-Claude LAVIGNAC
Vice-présidente, Maire de Les Salles-de-Castillon
CdC Castillon-Pujols

Chargée des Ressources humaines et de la Qualité de Vie au Travail :
- Accompagner la politique des ressources humaines ;
- Développer les actions en faveur des conditions de travail et du bien-être des agents.

Jean-Philippe HOUNIEU
Vice-président, Maire de Massugas
CdC du Pays Foyen

Chargé de l'Économie circulaire, du Pôle Recyclerie et de l'Environnement :
- Développer les actions de réemploi et d'économie circulaire ;
- Accompagner les projets liés à la recyclerie et à la transition environnementale.

Bernard DUDON Maire de Pessac-Sur-Dordogne
Yannick LE GOUZOUGUEC Maire de Gardegan-et-Tourtirac
Denis JOVIN 2ème adjoint au maire de Saint-Hilaire-Du-Bois
Gilbert BOUTY
2ème adjoint au maire de Lamothe-Montravel
Philippe CHASSAGNE
Conseiller Municipal de Sainte-Foy-la-Grande
Alexandre LAMARCHE
3ème adjoint au maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille

Carte d'identité du territoire 03

CdC du Grand Saint-Emilionnais

5 communes
3 220 habitants
(23 % de sa population)

CdC de Castillon-Pujols

24 communes
14 994 habitants
(79 % de sa population)

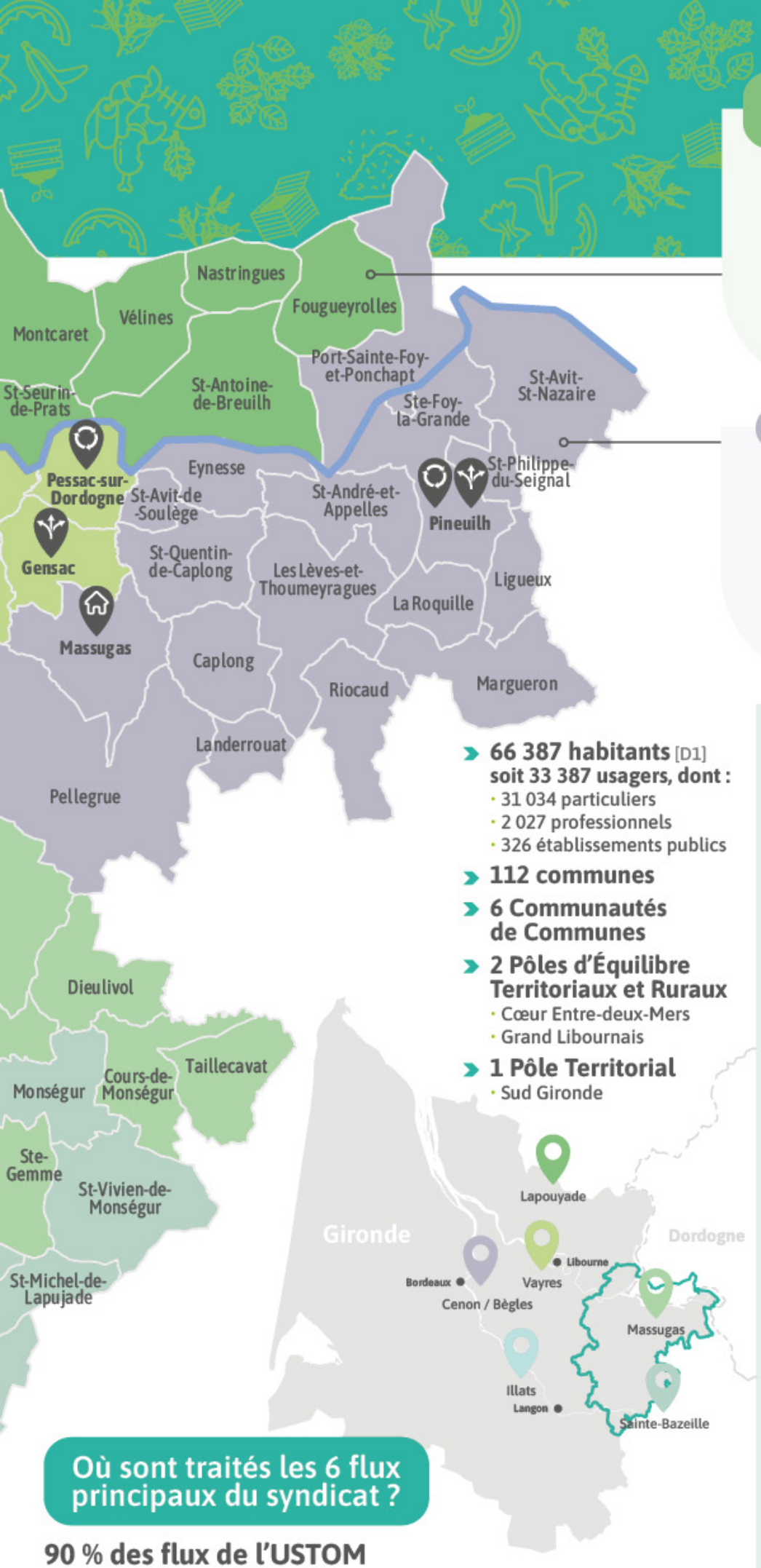
CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers

30 communes
8 499 habitants
(51 % de sa population)

CdC du Réolais en Sud-Gironde

26 communes
16 330 habitants
(68 % de sa population)





CdC Montaigne Montravel et Gurson

7 communes
6 782 habitants
(48 % de sa population)

Montaigne Montravel et Gurson
Communauté de Communes

CdC du Pays Foyen

20 communes
16 562 habitants
(100 % de sa population)

Pays FOYEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **66 387 habitants** [D1] **soit 33 387 usagers, dont :**
  - 31 034 particuliers
  - 2 027 professionnels
  - 326 établissements publics
- **112 communes**
- **6 Communautés de Communes**
- **2 Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux**
  - Cœur Entre-deux-Mers
  - Grand Libournais
- **1 Pôle Territorial**
  - Sud Gironde

Recyclerie **Déchèteries**

Siège administratif & quai de transfert

Territoire de l'USTOM

Centre de tri Trivalo 33
4 254 t d'emballages recyclables traités à Illats (33)
[46 km de Massugas]

Centre d'enfouissement
10 168 t d'OMR et tout-venant traités à Lapouyade (33)
[64 km de Massugas]

Unité de Valorisation Énergétique
2 842 t d'OMR et tout-venant traités à Cenon & Bègles (33)
[65 km de Massugas]

Usine Froneri France
2 868 t de verre traités à Vayres (33)
[45 km de Massugas]

Traitement de gravats
· Tri Garonne Environnement
2 164 t de gravats traités à Sainte-Bazeille (47)
[33 km de Massugas]

Plateforme de broyage et de compostage
3 863 t de végétaux traités à Massugas (33)

Où sont traités les 6 flux principaux du syndicat ?

90 % des flux de l'USTOM sont traités en Gironde.



Domaines de compétences 04

Une compétence déléguée par les Communautés de Communes



L'USTOM est un syndicat mixte. En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), il exerce les compétences de collecte, de transfert et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA), déléguées par six communautés de communes.

Qu'entend-on par déchets ménagers et assimilés ?

Les DMA regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages, les établissements publics et les entreprises d'un territoire, et collectables dans les mêmes conditions que les ménages.

Compétences métier

Collecte et traitement des déchets produits sur le territoire en porte-à-porte, en points d'apport volontaire et en déchèterie :

- **Les déchets du quotidien :**

- les biodéchets ;
- les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- les emballages recyclables ;
- le verre.

- **Les déchets occasionnels :**

Les végétaux, le bois, les métaux, les gravats, les cartons, les meubles, les appareils électroménagers, les écrans, les huiles alimentaires, les huiles de moteur, les ampoules et néons, les piles et accus, les produits toxiques, les textiles, les jeux et jouets, les articles de sport et les pneus de voiture, etc.

Transfert et valorisation des déchets collectés sur le territoire vers les unités de valorisation agréées :

- l'usine de tri des emballages recyclables située à Illats (33) ;
- le centre d'enfouissement situé à Lapouyade (33) ;
- l'unité de valorisation énergétique située à Cenon (33) ;
- les autres filières de revalorisation matière, dont les éco-organismes.

Mise en œuvre de solutions de revalorisation des biodéchets :

- distribution de composteurs individuels pour revaloriser les restes alimentaires ;
- mise en place d'aires de compostage collectif pour gérer les restes alimentaires des usagers qui n'ont pas de jardin ;
- déploiement d'un service de broyage à domicile des végétaux.

Compétences transversales*

Gestion des six déchèteries du territoire :

- amélioration continue des solutions pour trier les déchets occasionnels.

Régie de La Recyclerie :

- collecte d'objets, meubles et électroménagers ;
- vente d'articles de seconde main à bas prix ;
- démantèlement.

Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets :

- animation d'ateliers pédagogiques sur la production et le tri des déchets dans les écoles ;
- organisation d'ateliers compostage afin de développer la pratique ;
- participation aux initiatives locales de nettoyage de dépôts sauvages, etc.

*Liste non exhaustive**

05 Chiffres clés de 2025



Données sociales

78 élus au Comité Syndical
- *39 titulaires*
- *39 suppléants*
- *dont 13 membres du bureau*

53 agents
- **33 HOMMES**
  - *31 techniques*
  - *2 administratifs*
- **20 FEMMES**
  - *4 techniques*
  - *16 administratifs*

Données environnementales

62 % de taux de valorisation

542 729 km effectués pour la collecte et le transfert des déchets

139 449 litres d'Oléo100

90 % des flux de l'USTOM traités en Gironde

157 162 litres de gazole

17 km par tonne collectée

14 tours de la planète sur une année

Données financières

FONCTIONNEMENT
- 12,4 M€ de dépenses
- 13,8 M€ de recettes

INVESTISSEMENT
- 2,8 M€ de dépenses
- 2,6 M€ de recettes

7,1 M€ Fonds de roulement

3 MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS

121 € Coût du service par habitant

Données de prévention



SENSIBILISATION

- 3 359 usagers en erreur de tri sensibilisés
- 122 animations dans les écoles
- 34 ateliers de sensibilisation au compostage
- 18 marches vertes
- 10 ateliers de jardinage au naturel
- 32 distributions accélérées de composteurs et sensibilisations
- 3 formations des référents de sites de compostage partagé
- 3 formations élus au compostage



COMMUNICATION

- 61 413 visites sur le site internet
- 10 communiqués de presse
- 58 retombées presse



SERVICE AUX USAGERS

- 12 ans de redevance incitative
- 14 138 dossiers traités

Données techniques



DÉCHETS DU QUOTIDIEN

- 16 721 tonnes
- 252 kg/hab./an



ZOOM BIODÉCHETS

- 1 229 composteurs individuels distribués
- 30 aires de compostage collectif
- 19 composteurs pédagogiques



DÉCHETS OCCASIONNELS

- 101 455 passages en déchèteries
- 15 555 tonnes
- 234 kg/hab./an



06 Ressources humaines



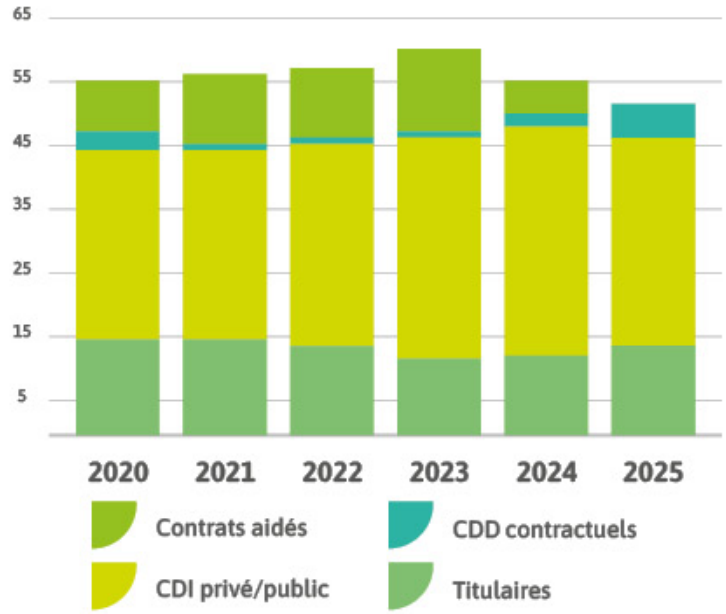
Effectifs

53 AGENTS

33 hommes
dont 31 techniques
2 administratifs

20 femmes
dont 4 techniques
16 administratifs

Évolution du nombre d'agents par type de contrat depuis 2020



Le nombre de titulaires et d'agents en CDI de droit public reste globalement stable, avec 12 agents titulaires et 2 agents en CDI public en 2025. Les effectifs en CDI de droit privé représentent quant à eux 33 agents.

L'année 2025 marque également la fin des contrats aidés, notamment à la suite de la fermeture de la recyclerie de Pessac-sur-Dordogne. La collectivité compte désormais 6 agents en CDD contractuel.

Création d'un poste de technicien biodéchets et passage à temps complet d'un agent.

Compétences métier des équipes

L'équipe de direction du syndicat porte la politique, la charte managériale et les objectifs de la mandature en cours ainsi que la recherche de mutualisations avec les syndicats voisins et les subventions.
Le service des ressources humaines, chargé notamment de la gestion de la paie, des carrières et des relations sociales, est composé de trois agents, dont le conseiller en prévention des risques.

Le service Communication, Biodéchets et Prévention intervient sur l'ensemble des actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers grâce à une équipe de cinq agents mobilisés sur le territoire. À travers des campagnes de communication, des animations pédagogiques auprès des scolaires et des actions de terrain, le service participe activement au développement des bonnes pratiques de tri et de réduction des déchets. Il pilote également le déploiement de la stratégie biodéchets, un axe majeur des politiques environnementales portées par l'USTOM pour les années à venir.
Le service administratif regroupe les services comptabilité, facturation, redevance incitative et conteneurisation du syndicat. Il compte quatorze agents qui œuvrent quotidiennement pour assurer la sécurité financière, informatique et juridique du syndicat et répondre aux demandes des usagers et des collectivités.

À la suite de la fermeture temporaire de la recyclerie de Pessac-sur-Dordogne, les agents de la recyclerie ont été affectés temporairement à d'autres postes et missions au sein de l'USTOM afin d'assurer la continuité du service public et le maintien de leur activité au sein du syndicat.
Les services techniques sont composés de vingt-six agents répartis sur le parc, le quai de transfert et les six déchèteries.

Développement des compétences

50 agents ont bénéficié d'une formation

238 jours de formation au total

4,76 jours/agent/an [P1 bis]

Le plan annuel de formation accompagne l'adaptation des agents à leur poste de travail ainsi que le développement des compétences et la gestion prévisionnelle des carrières au sein du syndicat. Les formations mises en œuvre concernent principalement la sécurité au travail, les gestes et postures ainsi que la gestion des déchets dangereux. En 2025, 50 agents ont bénéficié d'au moins une formation, représentant un total de 238 jours de formation, soit une moyenne de 4,76 jours par agent et par an. Ces résultats traduisent la volonté du syndicat de renforcer les compétences des agents tout en poursuivant une politique active de prévention des risques professionnels.

Journées du personnel

Le syndicat organise deux journées du personnel par an, l'occasion de renforcer la cohésion d'équipe, de fédérer autour des projets en cours et de partager des bonnes pratiques.

Au programme de la réunion de décembre : présentation du bilan de l'année dans la salle des fêtes de Massugas, repas de Noël et remise de paniers gourmands aux agents.

Actions sociales

Le syndicat propose depuis 2021 aux agents qui le souhaitent des tickets restaurant afin de co-financer les repas méridiens. Des chèques cadeaux sont également offerts depuis 2013 pour la période des fêtes de fin d'année.

En 2025 :

- **43 agents ont souhaité bénéficier des tickets restaurant ;**
- **43 agents ont reçu des chèques cadeaux.**



Le comité social territorial

Le comité social territorial (CST) est une instance de dialogue social. Le CST est composé de trois représentants du personnel, trois élus et leurs suppléants. Il rend des avis consultatifs, mais le non-respect de sa consultation peut entraîner l'annulation de la décision finale prise au terme de la procédure.

Les sujets traités par le comité social territorial sont variés

- La promotion et la valorisation des parcours professionnels ;
- L'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Les orientations stratégiques en matière d'action sociale ;
- Les questions de santé et de sécurité au travail.

Actions menées en 2025

- **Mise à jour du document unique** dont l'objectif est de recenser les risques professionnels aux postes de travail et la mise en œuvre de mesures de prévention ;
- **Poursuite du travail sur la mise en conformité** de la sécurité des sites ;
- **Mise en œuvre d'une politique de prévention** traduisant les engagements du syndicat en matière de santé, de sécurité et d'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- **Maintien de la valeur du titre-restaurant** à 6,50€, avec une amélioration de la prise en charge par l'USTOM portée à 60 %, les 40 % restants demeurant à la charge de l'agent ;
- **Poursuite de l'adaptation des horaires** d'ouverture des sites.
- **Initiation d'une démarche QVT** (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) visant à améliorer le bien-être des agents et les conditions d'exercice des missions ;
- **Mise en place d'un groupe de travail dédié au télétravail** afin d'engager une réflexion sur ses modalités d'application au sein de l'USTOM.

Prévention, santé et sécurité au travail

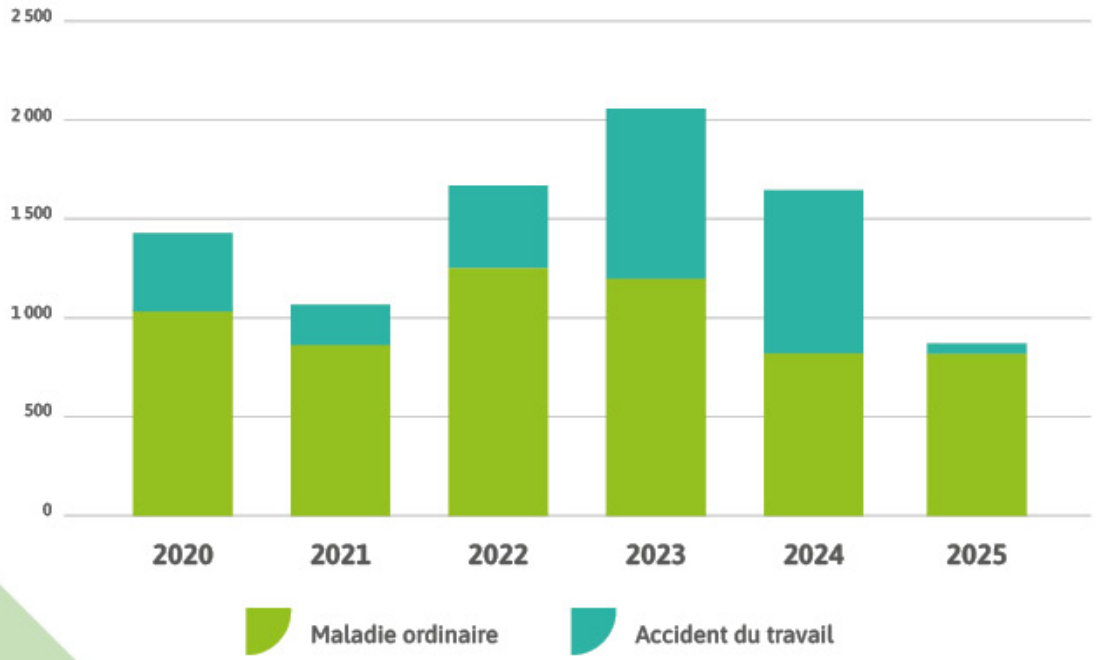
Le syndicat poursuit la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels :

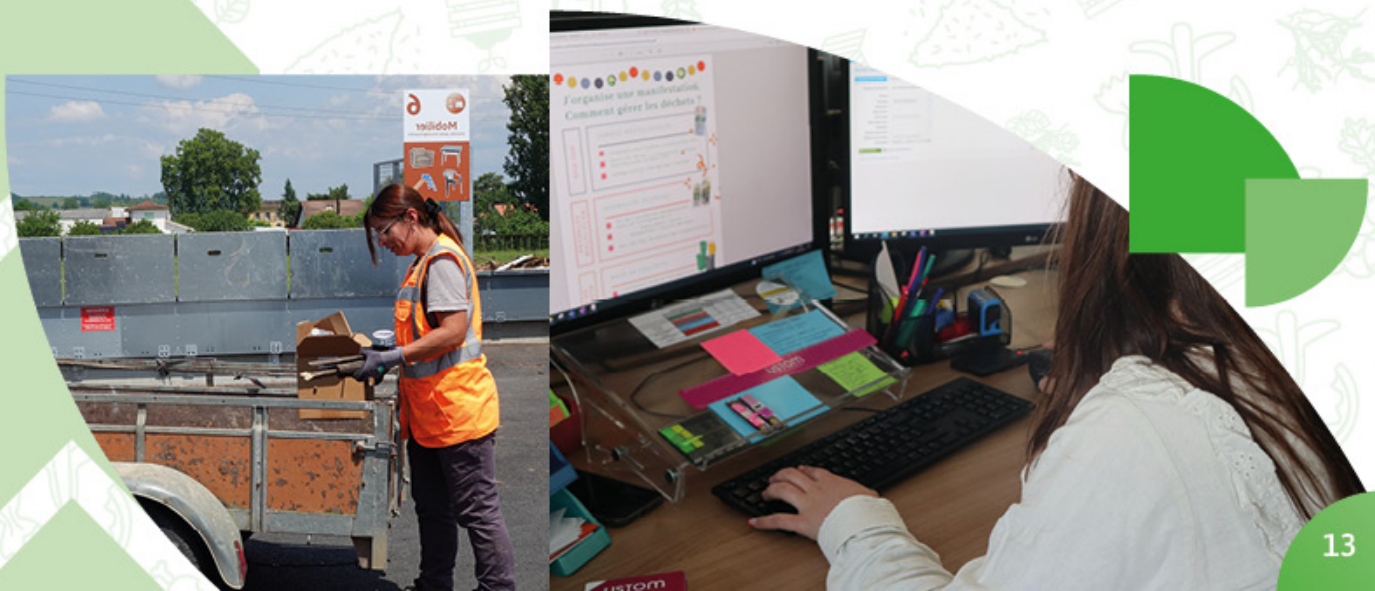
- **Groupes de travail pour améliorer les conditions de travail des agents ;**
- **Études ergonomiques des postes de travail ;**
- **Mise en place d'un protocole dédié aux travailleurs isolés afin de renforcer la sécurité des agents exerçant leurs missions seuls sur le terrain ou sur site (agressions, accidents de travail, premiers secours) ;**
- **Travaux de sécurisation des sites (chute de hauteur, incendie, intrusions et vandalisme).**
- **Renforcement du plan de formation en matière de santé et sécurité au travail, afin de prévenir les risques professionnels et d'accompagner les agents dans l'exercice sécurisé de leurs missions.**

Absentéisme

Évolution de l'absentéisme

Sur la période 2020/2025, une légère augmentation du nombre de jours d'arrêt pour maladie ordinaire est constatée, avec 819 jours en 2025, soit 6 jours supplémentaires par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par de longues périodes d'arrêt concernant trois agents.
À l'inverse, le nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail diminue fortement en 2025, avec 24 jours recensés. Le taux d'absentéisme demeure globalement maîtrisé malgré ces situations individuelles de longue durée (16 jours/agent/an) [P1].







Démarche stratégique à horizon 2030

07

Au travers de ce premier plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) formalisé en tant que tel et voté le 12 décembre 2023 en Comité Syndical par les élus du territoire, l'USTOM entend valoriser les différentes actions mises en place depuis 2011 afin de réduire la production de déchets sur le territoire et proposer un plan d'action novateur pour les années à venir.

Cette nouvelle vision stratégique validée pour la période 2024-2030 se veut résolument tournée vers un avenir plus durable. Elle met l'accent sur :

- la prévention, notamment par la sensibilisation à consommer « autrement » ;
- la réutilisation à la source pour réduire les tonnages transmis au syndicat ;
- l'adhésion de nouveaux éco-organismes et partenariats locaux pour augmenter la valorisation des flux en déchèterie ;
- le développement de la valorisation matière, de la valorisation organique et de la valorisation énergétique.

Elle s'inscrit dans les objectifs ambitieux fixés par l'État à l'horizon 2030 dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

- réduire de 15 % les déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 ;
- réduire de 50 % les déchets admis en centre d'enfouissement par rapport à 2010 ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique ;
- réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères de 53 % par rapport à 2022 ;
- réduire de 30 % les apports de végétaux par rapport à 2013 ;
- réduire de 20 % les apports en tout-venant par rapport à 2013 ;
- porter à 5 % le réemploi des flux en déchèterie d'ici à 2030.

Une démarche inclusive

- Lancement de la démarche votée par les élus le 5 juillet 2022 ;
- Organisation de sept commissions consultatives d'élaboration et de suivi organisées sur 18 mois avec la participation :
  - d'associations d'usagers,
  - d'entreprises locales de l'économie sociale et solidaire,
  - des institutions territoriales,
  - d'élus du territoire,
  - d'agents de l'USTOM ;
- Présentation et vote des élus lors du Comité Syndical du 12 décembre 2023 ;
- Réalisation du rapport communicant courant 2024 ;
- Transmission au préfet, à la Région et à l'ADEME en décembre 2024 ;
- Diffusion auprès du grand public en janvier 2025.

L'USTOM face aux objectifs de l'État

En 2015, la France s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et les problématiques environnementales associées en adoptant la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). La Région Nouvelle-Aquitaine a décliné ces objectifs dans son plan régional pour la prévention et la gestion des déchets (PRPGD).

L'USTOM est engagé dans la prise en compte des changements environnementaux et l'amélioration de ses performances afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PRPGD à horizon 2025, puis 2031.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), applicable au 1er janvier 2021, vient compléter ces objectifs en détaillant des actions précises, comme par exemple, stopper l'utilisation des plastiques à usage unique ou lutter contre toutes formes de gaspillage (alimentaire, obsolescence des équipements électroménagers, etc.).

Objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte	État d'avancement de l'USTOM en 2025	Objectifs pour 2025	Objectifs pour 2030
Réduire les déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010	- 2,6 %	- 15 %	- 15 %
Réduire les déchets admis en centre d'enfouissement par rapport à 2010	- 50,1 %	- 50 %	- 50 %
Augmenter les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique	+ 41 %	+ 65 %	+ 65 %
Réduire la part des biodéchets dans les OMR par rapport à 2022	non caractérisé à ce jour	- 37 %	- 53 %
Réduire les apports de végétaux par rapport à 2013	- 25 %	- 25 %	- 30 %
Réduire les apports en tout-venant par rapport à 2013	+ 68 %	- 15 %	- 20 %
Augmenter le réemploi en déchèterie	0 %	5 %	5 %

Axes de progrès des déchets du quotidien

Comment atteindre 120 kg/hab./an d'OMR (contre 143 en 2025) ?

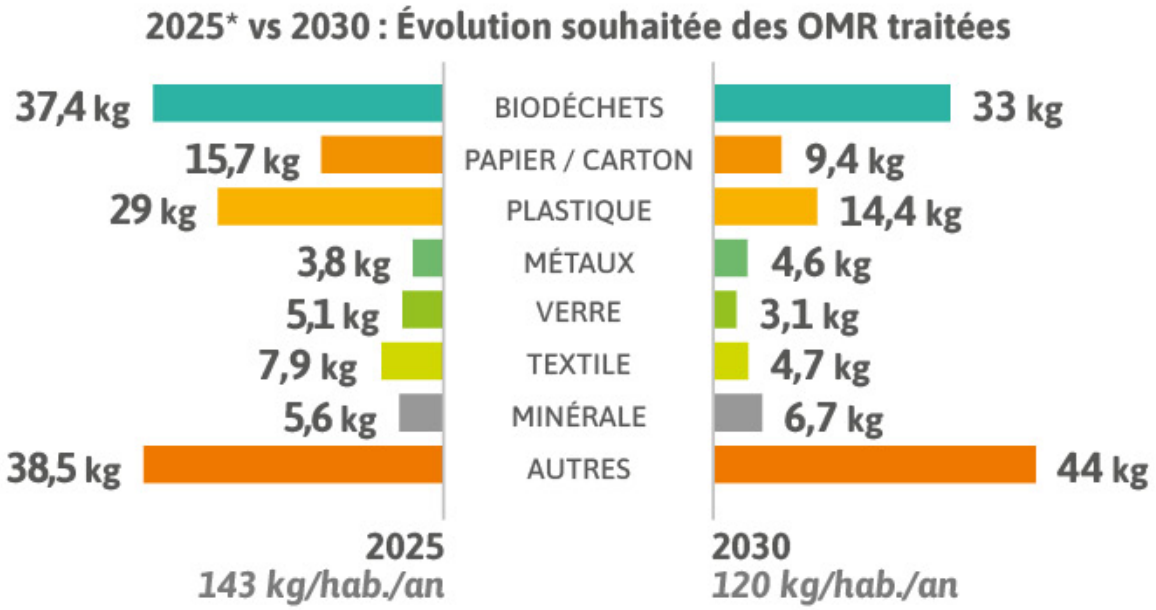
Les usagers particuliers produisent réellement 106 kg/hab./an, la part des assimilés (professionnels et établissements publics) représente 37 kg/hab./an.

- **Grâce aux changements de comportement de consommation.**
- **Grâce au tri à la source des restes alimentaires.**
- **Grâce à l'amélioration du geste de tri des emballages recyclables et du verre.**

Il reste environ 2/3 de flux valorisables dans le bac d'OMR sur les 143 kg produits par an et par habitant.



Si la moitié des erreurs de tri étaient corrigées, l'objectif fixé par l'actuelle gouvernance à 120 kg/hab./an d'OMR serait atteint. Ainsi, les flux de verre par habitant pourraient augmenter de 43 à 50 kg/hab./an. De même que les emballages recyclables pourraient augmenter de 64 à 80 kg/hab./an. Une attention particulière doit être portée sur les habitats collectifs, les gros producteurs privés et les établissements publics. En effet, les caractérisations ont démontré que les structures collectives ne favorisaient pas la responsabilité individuelle face au tri. Pour rappel, 10 % des habitants sont en habitats collectifs. Cela représente 1 000 t d'OMR auxquelles s'ajoutent les 2 000 t d'OMR des gros producteurs. Nous pouvons ainsi estimer qu'environ 3 000 t d'OMR (soit 30 %) sont actuellement mal triées.



** sur la base de la caractérisation de 2019*

Axes de progrès des déchets occasionnels

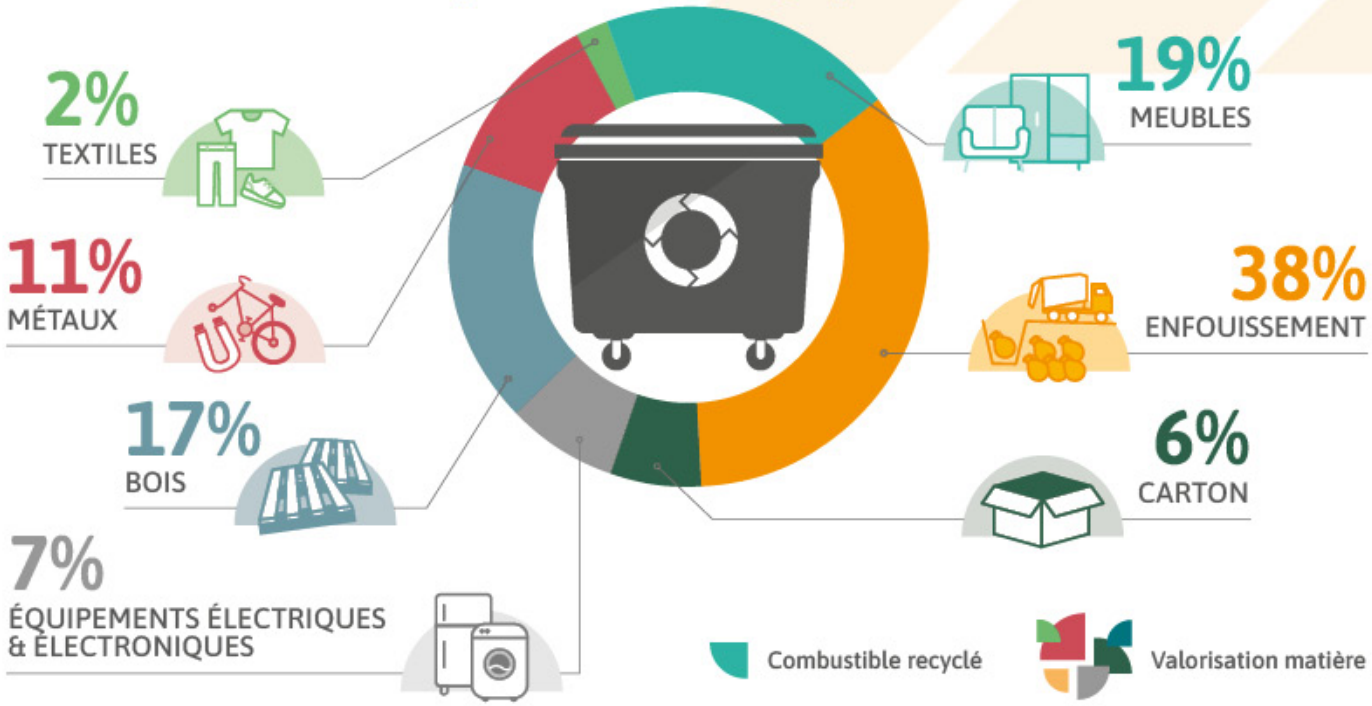
Comment atteindre 220 kg/hab./an de déchets occasionnels (soit une réduction de 2 200 t/an) ?

- **Grâce à la revalorisation à la source des végétaux (réduction de 50 % des apports à horizon 2030), soit 1 600 t/an ;**
- **Grâce au réemploi : 600 t/an.**

En moyenne, les usagers particuliers passent 4 fois par an en déchèterie. 40 % des usagers utilisent ce service moins d'une fois par an. Le tout-venant représente 22 % des apports en déchèterie. Côté valorisation, le retard du déploiement de la responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB) impacte le flux tout-venant non valorisé. Les tonnages envoyés à l'enfouissement sont encore trop importants comparés à ceux valorisés.



Déchets occasionnels : répartition des tonnages par habitant en 2025



Positionnement du syndicat en Région Nouvelle-Aquitaine

Pour l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, le ratio moyen de production des DMA est de 656 kg/hab./an avec :

- **50 % de déchets occasionnels (327 kg/hab./an)**
- **les valorisables représentent 107 kg/hab./an**
- **50 % de déchets du quotidien (329 kg/hab./an)**
- **les OMR représentent 221 kg/hab./an**

L'USTOM est considéré comme un syndicat « rural ». Voici donc la comparaison des ratios de l'USTOM avec ceux des autres territoires ruraux de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Comparaison des principaux ratios de 2025 : USTOM / autres territoires ruraux régionaux*

		Autres territoires régionaux*		
En kg/hab./an	**USTOM**	**Moyenne**	**Sans incitativité**	**Avec incitativité**
Déchets ménagers et assimilés	486	554	558	481
Déchets du quotidien	252	289	302	254
Ordures ménagères résiduelles	142,5	197	205	130
Emballages recyclables	49	43	43	58
Verre	43	40	NC	NC
Refus (emballages recyclables)	15	9	NC	NC
Déchets occasionnels	234	263	262	273
dont tout-venant	53	59	NC	NC
dont végétaux	58	71	NC	NC

L'impact de l'incitativité sur la production de déchets concerne 18 % de la population en région (objectif national porté à 35 % en 2025), la Région Nouvelle-Aquitaine devrait atteindre 25 % de population en redevance incitative en 2025.

** Source : enquête menée par l'agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC) de Nouvelle-Aquitaine en 2023 et de l'analyse pour les territoires en inactivité de 2020.*

Structure en trois thématiques

PRÉVENIR POUR FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION
- **AXE 1 : Changer les comportements individuels de consommation au quotidien.**
- **AXE 2 : Reconsidérer le lien matériel aux équipements.**

LIMITER LE TRANSFERT SYSTÉMATIQUE À LA COLLECTIVITÉ
- **AXE 3 : Reconsidérer certains déchets comme une ressource à disposition.**
- **AXE 4 : Renforcer les actions de sensibilisation au tri.**

ANIMER LA SOLIDARITÉ DE LA DÉMARCHE
- **AXE 5 : Construire et entretenir un réseau d'acteurs locaux.**
- **AXE 6 : Faire assumer la responsabilité du traitement des déchets.**





Un service public engagé 08

Un service aux usagers personnalisé

L'USTOM fait partie des premiers syndicats de la Région Nouvelle-Aquitaine à avoir instauré une redevance incitative. Avec une mise en place en 2013, le syndicat possède un retour d'expérience de 12 ans en gestion personnalisée des usagers. Les usagers bénéficient ainsi d'un « compteur » de levées de bacs et de passages en déchèterie qu'ils peuvent suivre au quotidien sur leur espace en ligne.

En 2025, le service de la redevance incitative a enregistré **85 960 demandes et contacts avec les usagers**, comprenant des demandes simples et complexes. Parmi elles, **14 138 dossiers complexes** ont été traités. Sont considérés comme « complexes » les dossiers nécessitant plusieurs actions de la part des agents, représentant en moyenne **45 minutes de traitement par dossier**. Les demandes dites « simples », nécessitant une seule action, ne sont pas comptabilisées dans ce volume de dossiers complexes. L'accueil physique et téléphonique des usagers est réalisé du lundi au vendredi dans les bureaux administratifs du syndicat à Massugas.

➤ Les demandes des usagers reçues par mail sont traitées dans un délai compris entre 4 et 6 semaines, à compter de la réception d'un dossier complet. Les usagers arrivant sur le territoire de l'USTOM sont dotés d'un bac en 10 à 15 jours ouvrables en moyenne.

85 960 contacts via :

34 327
APPELS

51 256
MAILS

377
COURRIERS

Fonctions principales

➤ **Gestion des abonnements, emménagements et déménagements :**
- 2 058 déménagements hors secteur ;
- 1 779 changements de logements ;
- 779 comptes usagers ouverts sur Ecocito.

➤ **Facturation et recouvrement via le trésor public :**
- 745 intégrations de mandats SEPA (environ 31 % des usagers sont en prélèvement).

➤ **Attribution de badges :**
- 3 314 cartes de déchèterie et d'ouverture des bornes d'apport volontaire.

➤ **Gestion des réclamations dont les anomalies de collecte.**

➤ **Nouvel adressage :**
- 12 601 adresses mises à jour à la suite du nouveau cadre pour l'adressage légal mené par l'État.

Le service de la conteneurisation gère quant à lui la livraison, le nettoyage et la réparation des bacs de collecte, ainsi que la pose de serrures lorsque cela est demandé par des usagers. En 2025, il a également intégré la gestion des bacs en anomalie de collecte. Pour rappel, la livraison de bacs est incluse dans les services proposés dans le cadre de la redevance incitative et n'engage pas de facturation supplémentaire.

➤ **Dotation et gestion de conteneurs de collecte : 6 964**
(avec OMR, tri non référencés)

L'amélioration continue de la collecte des déchets du quotidien

Empreinte environnementale

Le principal impact sur l'empreinte environnementale du syndicat repose sur la consommation de carburant des camions qui effectuent la collecte et le transfert des 32 276 tonnes de déchets vers les filières de valorisation et de traitement.

542 729 km
effectués pour la collecte et le transfert des déchets

139 449 litres
d'Oléo100

157 162 litres
de gazole

14 tours
de la planète sur une année

17 km
par tonne collectée

90 %
des flux traités en Gironde

Depuis novembre 2023, le syndicat utilise Oleo100, un carburant 100 % végétal réalisé à partir des résidus de graines de Colza et des excédents d'huiles alimentaires. Il permet de réduire de 60 % les émissions de CO2.

Déploiement de points d'apport volontaire

Dans la poursuite du travail mené afin d'optimiser la collecte des déchets sur le territoire, un point d'apport volontaire a été mis en place au sein de la Résidence des Deux Ruisseaux à Monségur.

Il comprend une borne pour les emballages recyclables et une borne pour les ordures ménagères et permet ainsi à trente-et-un foyers une autonomie complète dans la gestion de leurs déchets du quotidien.

Intégration des bacs d'emballages recyclables

En 2024, le syndicat a chargé son prestataire de collecte, COVED, d'intégrer l'ensemble des données concernant les bacs d'emballages recyclables afin de les associer aux usagers du territoire collectés en porte-à-porte.

L'objectif ? Fiabiliser la base de données des usagers du territoire, améliorer le traitement des erreurs de tri et permettre aux habitants de comparer le nombre de levées de leurs bacs d'ordures ménagères à celui des emballages recyclables.

Le service de collecte de l'USTOM a mené une campagne de vérification des bacs de tri référencés afin de contrôler la bonne association des équipements aux comptes usagers. Cette opération a permis de référencer et d'associer 1 278 bacs de tri aux comptes des usagers.







Zoom sur la politique de gestion de proximité des biodéchets

Votée une première fois en septembre 2022 par les élus qui siègent au Comité Syndical, la politique de gestion de proximité des biodéchets a été mise à jour et revotée en février 2024. Elle est subventionnée dans le cadre de l'appel à projets Tribio porté par l'ADEME ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sur le plan écologique, composter permet de réduire la production d'ordures ménagères tout en revalorisant localement les restes de repas et végétaux. Le compost obtenu constitue un excellent amendement organique (ex : azote, carbone, phosphore et potassium) nécessaire à la vie biologique des sols et à leur fertilité.

L'ambition de cette politique ?

- **Déployer massivement des solutions de compostage individuelles et collectives pour réduire de 53 %** d'ici à 2030 les biodéchets présents dans les ordures ménagères.
- **Développer des solutions de broyage des végétaux décentralisées** auprès des usagers et des communes du territoire pour réduire de 50 % leurs apports en déchèterie.

Le compostage individuel

Le syndicat propose aux habitants du territoire disposant d'un jardin des composteurs individuels :

- **En plastique** fabriqués à Saint-Jean-d'Illac (33) par Quadria et conçus à 99 % en matière recyclée, gratuitement.
- **En bois** (pin Douglas) fabriqués à Castillon-La-Bataille (33) par Castilab et conçus en bois issu de forêts en gestion raisonnée, au tarif aidé de 15 €. Cette entreprise à but d'emploi (EBE) développe des activités créatrices d'emploi d'insertion autour du recyclage et du réemploi.



1 229
composteurs distribués en 2025
3 518 depuis janvier 2022

Objectifs à horizon 2027

- *Distribuer 9000 composteurs*
- *Détourner 1000 tonnes de biodéchets*





Le compostage collectif

Des composteurs collectifs sont installés progressivement en zone péri-urbaine. Les petits établissements publics, TPE et commerces produisant moins de 5 tonnes d'OMR ont également accès à ces installations. Ce mode de compostage permet de mutualiser le matériel et de le rendre accessible aux habitants de plusieurs foyers.

Sites installés à fin 2025 :

- **Composteurs collectifs :**
  - 10 mini-sites sur les communes de Dieulivol, Gironde-sur-Dropt, Le Puy, Monségur, Pellegrue, Saint-Ferme, Rauzan, Gensac et Castillon-La-Bataille.
  - 19 de grand format : 6 à Castillon-La-Bataille, 7 à Sainte-Foy-la-Grande, 2 à Vélines, 2 à La Réole, 1 à Saint-Avit-Saint-Nazaire et 1 à Fontet.
- **Composteur fontaine :**
  - 1 site sur la commune de Sainte-Terre.
- **Composteurs pédagogiques :**
  - 19 sites dans les établissements scolaires ou périscolaires de : Eynesse, Fougueyrolles, La Réole, Loupiac-de-la-Réole, Mongauzy, Monségur, Saint-Ferme, Sainte-Foy-la-G., Saint-Magne-de-C., Saint-Pey-de-C., Sauveterre-de-Guyenne, Belvès-de-Castillon, Pellegrue, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Saint-Vivien-de-Monségur, Gironde-sur-Dropt, Saint-Philippe-d'Aiguille, Le Puy et Morizès.

Objectifs à horizon 2027

- *Installer 120 petits sites de compostage collectif*
- *Installer 34 gros sites de compostage collectif*
- *Détourner 368 tonnes de biodéchets*

La collecte en points d'apport volontaire

Lorsque l'installation de composteurs collectifs ne sera pas envisageable dans des quartiers présentant un urbanisme dense, des composteurs grutables pourront être installés. Ces points d'apport volontaire concerneraient onze communes du territoire.

Objectifs

- *Installer 60 points d'apport volontaire d'ici à 2027*
- *Détourner 150 tonnes de biodéchets à horizon 2030*

Les plateformes communales de broyage des végétaux

La création de plateformes de stockage et de broyage des végétaux en périphérie des villes et villages du territoire est prévue en partenariat avec les communes volontaires. Elles permettront d'alimenter les unités collectives de compostage et de développer le paillage des espaces verts dans les communes engagées dans le zéro-phyto.

Plateformes créées en 2025 :

- 10 sites sur les communes de Casseuil, Monségur, Saint-André-et-Appelles, Saint-Antoine-de-Breuilh, Sainte-Terre, Sauveterre-de-Guyenne, Vélines, Rauzan, Saint-Avit-Saint-Nazaire et Saint-Magne-de-Castillon.

Le service de broyage à domicile

L'USTOM développe un nouveau service de broyage des végétaux à domicile au tarif aidé de 25 € de l'heure (après crédit d'impôt). L'objectif est de développer l'utilisation du broyat au domicile des usagers en coproduit de compostage des restes alimentaires ou en paillage. Ce service est proposé par l'ESAT du Puch de Sauveterre-de-Guyenne, favorisant ainsi l'emploi d'insertion de personnes en situation de handicap.

63 prestations réalisées en 2025

Objectifs

- *Détourner 2 200 tonnes de végétaux*
- *Réaliser 100 prestations / an*

Les déchèteries du territoire

Les déchèteries proposent un service de collecte et de revalorisation des matières apportées que l'on qualifie de déchets occasionnels. Les sites ont enregistré 101 455 passages réalisés par 21 354 usagers en 2025. Les apports représentent un total de 15 555 tonnes, dont 80 % ont été redirigées vers des filières de recyclage et de revalorisation.

L'accès en déchèterie se fait pour les usagers particuliers, comme pour les professionnels et établissements publics, sur présentation de la carte d'accès :

- **POUR LES PARTICULIERS :**
  12 passages inclus par an, au-delà le tarif du flux est appliqué (principe de tarification en vigueur depuis le 1er janvier 2025) ;
- **POUR LES PROFESSIONNELS ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : l'accès est payant en fonction du type de flux apporté et de la quantité.**

Les services annexes :

- **Mise à disposition gratuite de compost aux usagers ;**
- **Distribution de composteurs individuels ;**
- **Vente de sacs de collecte ;**
- **Diffusion de documents d'information de l'USTOM.**

Les déchets acceptés : végétaux, bois, métaux, gravats, cartons, mobilier, pneus (Rimons, Pineuilh et Saint-Magne-de-Castillon), électroménagers, écrans, huiles alimentaires, huiles de moteur, ampoules et néons, piles et accus, batteries, produits toxiques, textiles, jeux et jouets, papiers, articles de sport et loisir, emballages recyclables, verre, sacs d'ordures ménagères prépayés, tout-venant et petits extincteurs.

Les travaux se poursuivent en 2025 sur le site de Saint-Magne-de-Castillon

La déchèterie de Saint-Magne-de-Castillon a connu une étape majeure en 2025 avec l'achèvement des travaux d'agrandissement, de rénovation et de sécurisation engagés à partir du 26 août 2024, suivi de son inauguration officielle.

Ce projet structurant a permis d'améliorer significativement les conditions d'accueil des usagers, la qualité du tri des déchets ainsi que les conditions de travail des agents présents sur le site. Grâce à l'acquisition d'un terrain voisin et aux aménagements réalisés, la surface exploitable de la déchèterie atteint désormais 6 830 m², offrant un équipement modernisé, plus fonctionnel et mieux adapté aux besoins actuels et futurs du territoire.

Améliorations techniques :

- **Une surface adaptée à un nombre plus important de véhicules simultanés, pour un accueil plus fluide ;**
- **Un espace de dépôt au sol des végétaux permettant de produire du broyat sur place, proposé ensuite gratuitement aux usagers ;**
- **Une aire pédagogique présentant les techniques de valorisation des restes alimentaires et des végétaux ;**
- **Une toute nouvelle signalétique conçue pour faciliter le tri des flux ;**
- **Des dispositifs antichute brevetés installés en haut de quai ;**
- **Une meilleure intégration paysagère ;**
- **Un renforcement des conditions de sécurité et de protection contre le vandalisme ;**
- **Une bâche à incendie mise à disposition du voisinage en cas de nécessité, dans un rayon de 200 m autour du site ;**
- **Un bassin permettant la gestion temporaire des eaux pluviales, limitant ainsi les risques d'inondation et protégeant l'environnement.**

Le coût total des aménagements s'élève à plus de 1,2 M€ HT. Le site a ouvert ses portes aux usagers en avril 2025.

Sécurisation des déchèteries

En 2025, l'USTOM a engagé un programme de sécurisation des cinq déchèteries du territoire, comprenant la mise en sécurité des hauts de quai ainsi que la protection des bas de quai, dans le cadre d'un marché global de 141 000 €.

Ces aménagements ont pour objectif de renforcer la sécurité des usagers et des agents, de limiter les risques de chute et d'améliorer les conditions d'exploitation quotidiennes des équipements.

Remplacement des loges des agents à Pineuilh

Une réflexion a été engagée sur le remplacement des loges agents de la déchèterie de Pineuilh afin d'améliorer les conditions de travail des équipes.

Ce projet permettra de disposer d'espaces de travail plus adaptés, plus confortables et mieux protégés des intempéries, tout en améliorant l'accueil des usagers et la qualité du service rendu.

La « déchèterie » d'aujourd'hui sera le « pôle de valorisation » de demain...





Un projet structurant de réseau de recycleries

L'année 2025 a été marquée par le lancement d'un projet majeur pour l'économie circulaire du territoire : la création d'un réseau de recycleries de proximité à l'échelle de l'USTOM.

À la suite de la fermeture de la recyclerie historique de Pessac-sur-Dordogne en 2024, le syndicat a engagé une réflexion globale visant à maintenir et développer une offre de réemploi accessible à l'ensemble des habitants. Cette démarche a conduit à la définition d'un projet structurant reposant sur trois sites complémentaires : Pineuilh, Pessac-sur-Dordogne et La Réole.

Les études techniques, financières et organisationnelles menées en 2025 ont permis de préciser les contours de ce futur réseau, dont l'objectif est de renforcer les actions de réemploi, de réduire les tonnages de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération et de favoriser l'économie circulaire locale.

Ce projet inclut l'ouverture d'une nouvelle recyclerie à Pineuilh en 2026, le réaménagement de la recyclerie de Pessac-sur-Dordogne ainsi que la création d'une recyclerie à La Réole à l'horizon 2027. À terme, ce maillage territorial permettra de proposer un service de proximité à l'ensemble des habitants du territoire, tout en développant les filières locales de réemploi et de valorisation des objets.

Par son ampleur et son ambition, ce projet constitue l'un des axes structurants de la politique de prévention et de réduction des déchets portée par l'USTOM pour les années à venir.







Actions de sensibilisation 09

Communiquer pour sensibiliser

La stratégie de communication de l'USTOM repose sur la mise en place d'actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. Elle se veut informative et engageante. En 2025, le syndicat a entrepris la refonte de sa charte graphique et développé les relations presse. Il entend ainsi transmettre son engagement en faveur d'une gestion responsable des déchets et valoriser le tournant vers les solutions de valorisation des restes alimentaires et des végétaux.

Les principales thématiques

- **Promouvoir les services mis à disposition des usagers ;**
- **Rappeler les consignes de tri des emballages recyclables et les faux amis ;**
- **Sensibiliser au compostage des restes alimentaires et des végétaux ;**
- **Avertir sur l'importance de réduire les déchets destinés à l'enfouissement et à l'incinération ;**
- **Valoriser la recyclerie : une illustration concrète de l'économie circulaire ;**
- **Faire découvrir les éco-organismes et structures qui retraitent les matériaux en déchèterie.**

Les supports de communication

- **Les supports papier**
  Le livret de bienvenue, le flyer « tous les emballages se trient », les guides pratiques des déchèteries pour les professionnels et les particuliers, le flyer « broyez du vert » qui présente la prestation de broyage des végétaux à domicile, et le guide de compostage « les secrets d'un compost réussi » sont disponibles dans toutes les mairies et communautés de communes du territoire.
- **Le P'tit Vert**
  Les numéros 9 et 10 du magazine semestriel du syndicat présentaient les déchèteries en juin et le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, en décembre.
- **La lettre d'information**
  Une lettre d'information biannuelle destinée aux mairies et communautés de communes a été envoyée pour la première fois en novembre 2024. L'objectif est d'améliorer la communication en transversalité avec les équipes et les élus du territoire, premiers relais d'information aux usagers.
- **Le site internet**
  Le site internet totalise 61 413 visites en 2025, soit une hausse de 2,95 % par rapport à 2024. 26 articles ont été publiés au cours de l'année.

Ateliers menés dans les écoles

Parce que les enfants sont l'avenir de notre planète, les sensibiliser aux gestes de tri, au recyclage et à la revalorisation dès le plus jeune âge est essentiel. À travers des ateliers ludiques, l'animatrice de prévention des déchets aborde ainsi des thématiques incontournables pour les adultes qu'ils deviendront comme l'importance de préserver les ressources naturelles, de limiter la pollution ou du gaspillage. Grâce à la collaboration des écoles et centres de loisirs, 122 animations sur le tri sélectif et le cycle de vie des déchets ont pu être organisées en 2025 au profit des enfants du territoire, 20 jeunes de la Mission locale du Libournais sensibilisés au tri et découverte des métiers (sites de Castillon-la Bataille et Sainte-Foy-la-Grande).

122 animations

2 030 élèves

29 communes

Opérations « Nettoyons la nature »



Afin d'accompagner les mairies du territoire à gérer les dépôts sauvages, l'USTOM s'est engagé en janvier 2022 en adhérant à Clean4green pour l'ensemble des communes et communautés de communes. Cette application mobile permet à tous les citoyens de signaler et géolocaliser la présence d'un dépôt sauvage. Cinquante-six communes sur les cent-douze du territoire se sont inscrites sur l'application depuis le lancement. Quatre-vingt-treize dépôts sauvages ont été signalés depuis le début du partenariat dont quarante-deux ont été nettoyés avec le soutien des mairies et associations locales.

Le syndicat a également adopté en novembre 2025 une convention qui précise les conditions de mise à disposition de matériel aux organisateurs des opérations « Nettoyons la nature » : gilets, paires de gants, pinces, bennes ainsi que des bacs de collecte exceptionnelle. L'USTOM a ainsi accompagné 18 marches vertes éducatives (12 avec des écoles, 6 avec communes ou CDC ou associations) :

- **Mairies de Margueron, Flaujagues, Saint-Quentin-de-Caplong, Hure, Montcaret ;**
- **Écoles de Lamothe-Landerron, Fontet, Morizès, La Réole, Saint-Philippe-d'Aiguilhe, Belvès-de-Castillon, Rauzan ;**
- **Renou avec la planète La Réole (association de lycéens)**
- **RPI Cazaugitat, Soussac, Saint Ferme**
- **CDC Castillon, Pujols (ramassage de déchets en kayak le long de la Dordogne)**
- **Collège Saint Joseph Saint Antoine de Breuilh**
- **Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine commune de Pujols**

Ces opérations constituent un projet éducatif concret. Elles permettent de sensibiliser les élèves à la notion de déchet et à l'importance de lutter contre les dépôts sauvages pour protéger l'environnement. C'est aussi l'occasion d'évoquer le temps nécessaire à la dégradation des matières. Elles s'inscrivent à la fois dans l'éducation au développement durable et dans le programme d'éducation à la citoyenneté.

Participation aux événements locaux

L'USTOM a participé à plusieurs événements locaux au cours de l'année 2025, permettant d'aller à la rencontre des habitants et de sensibiliser le public aux enjeux du tri, de la réduction des déchets et de l'économie circulaire :

- une participation à l'événement « Viens voir ma rurale », organisé par la Communauté de communes Rurale Entre-Deux-Mers à Saint-Sulpice-de-Guilleragues, le 7 juin 2025 ;
- un stand de sensibilisation lors de la Fête du jeu à Castillon-La-Bataille, le 13 septembre 2025 ;
- une présence à l'occasion d'Octobre Rose à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, le 5 octobre 2025 ;
- un stand de sensibilisation au tri et au recyclage ainsi qu'une participation à une table ronde consacrée à la fast-fashion et aux déchets lors du festival « Objectif Terre », organisé au cinéma Eden à Monségur, le 24 octobre 2025.

Ateliers de sensibilisation au compostage

Lancés début 2023 sur le territoire, ces ateliers de deux heures ont vocation à former les usagers aux bonnes pratiques du compostage grâce à l'enseignement de guides et maîtres composteurs certifiés de la SCIC Au Ras Du Sol et de Syclique, des acteurs locaux engagés sur le territoire au service de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. L'occasion également de remettre aux participants les composteurs individuels offerts par le syndicat dans le cadre du déploiement de la stratégie biodéchets.

En 2025 :

- **77 ateliers organisés**
- **38 communes mobilisées**
- **1 016 personnes formées**

Accompagnement des usagers en erreur de tri

5 219 bacs en confusion de tri ont été signalés en 2025. Ceci a donné lieu à 910 actions de sensibilisation dites « positives » (lorsque l'ambassadeur du tri parvient à échanger en direct avec l'usager) et 2 449 informations transmises.

Lors des opérations de collecte en porte-à-porte, certains bacs de tri sont refusés par les agents sur le terrain lorsqu'ils sont identifiés comme étant en erreur de tri ou de présentation. Ces bacs non collectés font l'objet d'un signalement et d'une remontée d'information auprès de l'ambassadeur du tri. Ce dernier prend ensuite contact avec les usagers et/ou se déplace directement à leur domicile afin de sensibiliser sur l'erreur de tri constatée et d'accompagner individuellement le geste de tri.



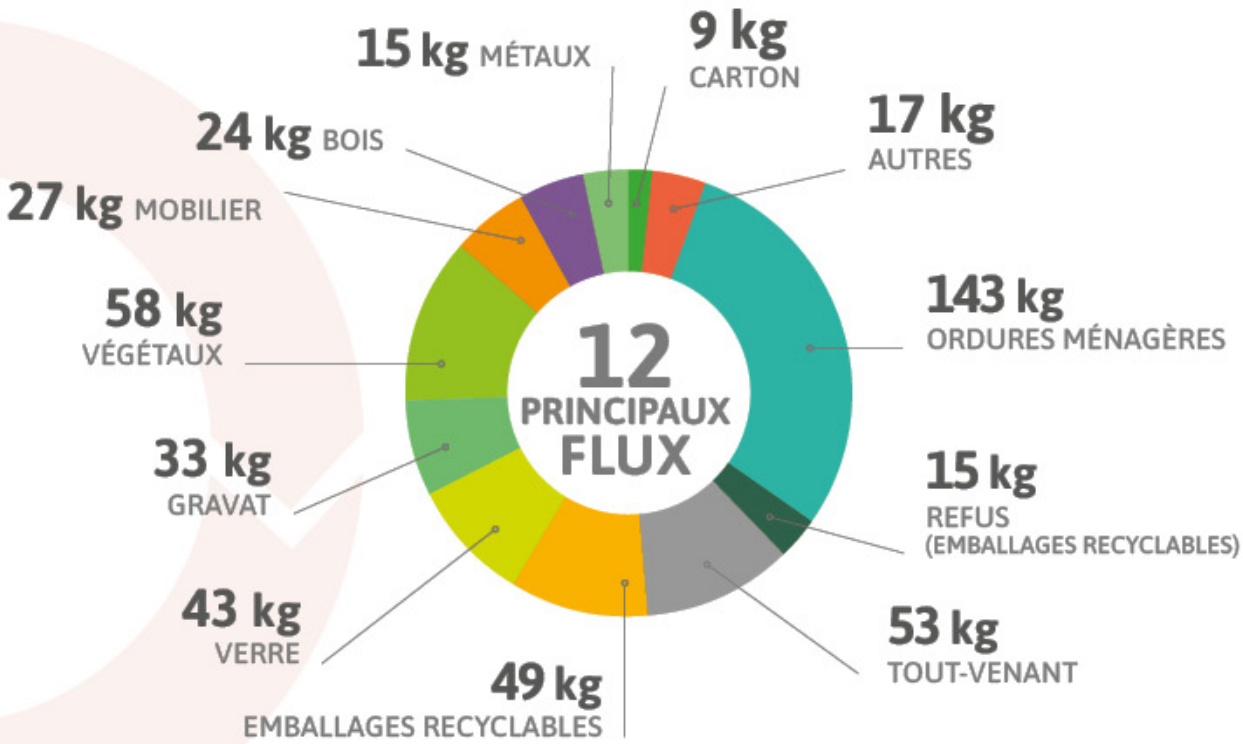
Analyse détaillée des flux 10

Déchets du quotidien et déchets occasionnels

- **L'USTOM a traité 32 276 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) soit 486 kg/hab./an produits par les usagers particuliers, les établissements publics et les petites entreprises en 2025.**

Représentation des 486 kg de déchets produits par an et par habitant

(Depuis cette année, les REP ont été intégrées aux DMA)



En 2025, la production de déchets reste relativement équilibrée entre les déchets du quotidien et les déchets occasionnels, avec une légère prédominance des déchets du quotidien.

- **16 721 tonnes de déchets du quotidien, soit 252 kg/hab./an collectés en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire qui correspondent à :**
  - 9 463 t d'ordures ménagères [D2], soit 142,5 kg/hab./an [P3]
  - 4 254 t d'emballages recyclables [D3], soit 64 kg/hab./an [P4] :
    - 3 911 t en porte-à-porte [D3 bis]
    - 343 t en points d'apport volontaire [D3 ter]
  - 2 868 t de verre [D5], soit 43 kg/hab./an [P6]
  - 136 t de JRM en PAV
- **15 555 tonnes de déchets occasionnels, soit 234 kg/hab./an collectés en déchèterie.**

Sur la période 2010-2025, les flux de DMA collectés ont diminué de 2,56 %.



Focus sur les déchets du quotidien

Avec une baisse de 1,91 % entre 2024 et 2025, la production de déchets du quotidien en 2025 atteint son niveau le plus faible depuis 2010. Elle a ainsi diminué de près de 27,38 % en quinze ans, passant de 347 kg/hab./an à 252 kg/hab./an.

- **Les ordures ménagères résiduelles représentent 57 % des déchets du quotidien,** elles ont baissé de 48 % depuis 2010 grâce notamment à :
  - l'amélioration du geste de tri des emballages et du verre suite à l'extension des consignes de tri en 2020 ;
  - la mise en place de la redevance incitative en 2014 et des bacs forfaitaires dont le volume est basé sur la taille du foyer ;
  - le vote de la politique de gestion de proximité des biodéchets en 2022 et son déploiement ;
  - la modification du forfait de levées d'OMR en 2023 avec un passage à 15 levées par an.
- **Les emballages recyclables représentent 25,6 % des déchets du quotidien,** alors qu'ils ne représentaient que 10 % en 2010.
- **Le verre représente 17 % des déchets du quotidien,** alors qu'ils ne représentaient que 9 % en 2010. Il varie entre 40 et 44 kg/hab./an depuis 10 ans.



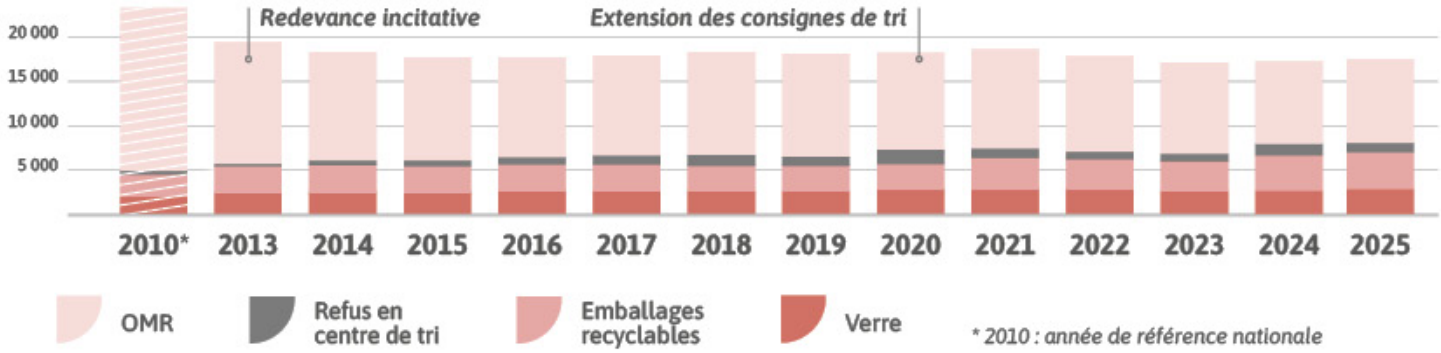
Des erreurs de tri de plus en plus importantes

1 021 t de refus [D4]

24 % de taux de refus [P5]

Le tri sélectif collecté représente **64 kg/hab./an**, cependant il contient de nombreuses erreurs de tri des usagers, ce chiffre est en réalité réduit à **49 kg/hab./an** une fois soustraits les refus des apports traités en centre de tri. **Le surcoût engendré s'est élevé à 472 K€ sur l'année.**

Évolution des déchets du quotidien depuis 2010*



* 2010 : année de référence nationale

- **Organisation de la collecte**

  - **La collecte en porte-à-porte**

La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables est effectuée tous les quinze jours (en C 0,5 [P2]) sur la majorité du territoire et chaque semaine pour les centres-bourgs denses et les usagers professionnels (cela concerne 10 % de la population). En 2025, 67,5 % des usagers particuliers en habitat individuel ont présenté leur bac d'OMR quinze fois ou moins et ainsi respecté le nombre de levées inclus dans le forfait de la redevance incitative.

On comptabilise un nombre total de levées de bacs d'OMR de 383 549 sur l'année soit 4,4 % de moins que l'année 2024.

  - **La collecte en points d'apport volontaire**

La collecte en points d'apport volontaire des emballages recyclables a été mise en place en 2016. Elle se positionne en complémentarité à la collecte en porte-à-porte, est moins coûteuse et obtient de meilleures performances environnementales.

En 2025, 409 bornes maillent le territoire, soit 30 bornes de plus qu'en 2024. Elles permettent aux usagers une gestion sans contrainte de leurs déchets, dont :

- 104 bornes à emballages recyclables ;
- 265 bornes à verre ;
- 16 bornes à ordures ménagères résiduelles ;
- 12 composteurs biodéchets ;
- 12 bornes papiers et journaux.

Les statistiques de fréquence de levées collectées en porte-à-porte depuis 10 ans montrent que le geste de sortie du bac d'OMR a diminué avec :

- une majorité d'usagers effectuant 19 à 20 levées en 2013 ;
- une majorité d'usagers effectuant 12 à 13 levées en 2024 ;
- une majorité d'usagers a effectué entre 1 et 15 levées en 2025.

La moyenne est de 12 levées d'OMR par an.



Focus sur les déchets occasionnels

Les déchets occasionnels collectés en déchèterie varient de façon aléatoire entre 10 000 et 20 000 tonnes depuis 2010. En 2025, 15 555 tonnes [D7] ont été apportées en déchèterie, soit une baisse de 1 201 tonnes par rapport à 2024, représentant une diminution de 7,17 %.

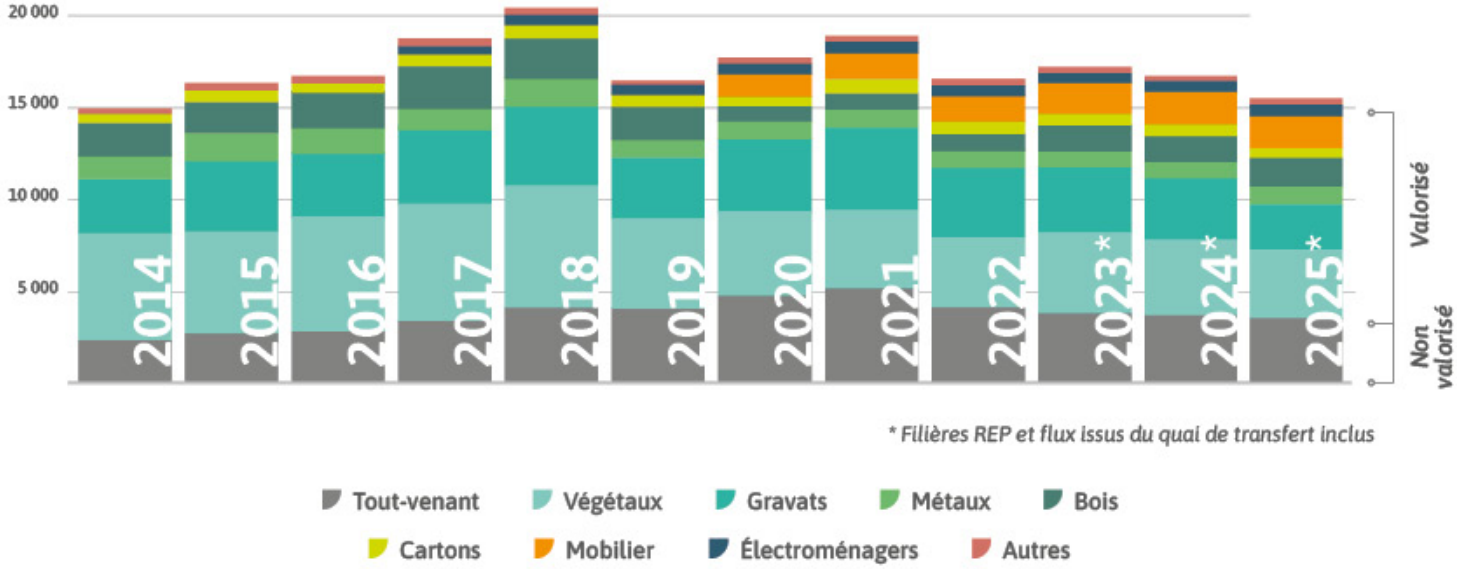
90 % des apports concernent six flux :

- **les végétaux**
- **le tout-venant**
- **les gravats**
- **les meubles**
- **le bois**
- **les métaux**



Le tout-venant représente 3 547 t sur l'année 2025, soit 23 % des déchets collectés en déchèterie. Ce flux non valorisable comporte 10 à 15 % d'erreurs de tri des usagers. On constate cependant depuis la mise en place de la REP Ecomaison en 2020, une diminution notable du tout-venant.

Évolution des flux apportés en déchèterie depuis 10 ans



** Filières REP et flux issus du quai de transfert inclus*

Le rôle central du quai de transfert

Le site de Massugas joue un rôle central dans la collecte et le traitement des déchets gérés au quotidien sur le territoire.

Un site 3 en 1 aux fonctions multiples avec :

- **le siège administratif de l'USTOM qui permet notamment d'accueillir les usagers.**
- **le quai de transfert équipé d'un pont à bascule et d'un portique de détection de radioactivité qui permet de peser et enregistrer les passages des camions :**
  - des professionnels et structures publiques ;
  - de COVED qui effectue la collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire ;
  - de MAUFFREY qui transporte les flux collectés vers les différents sites de retraitement situés principalement en Gironde.
- **la plateforme de compostage des végétaux avec :**
  - une zone de dépôt ;
  - des espaces dédiés au broyage, au criblage et à la création d'un compost normé NFU 44-051.

Le syndicat possède ainsi tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement des activités du quai, à savoir : un atelier de réparation des véhicules, une presse à carton, des camions polybennes, des pelles et des chargeurs, un broyeur industriel et un cribleur.

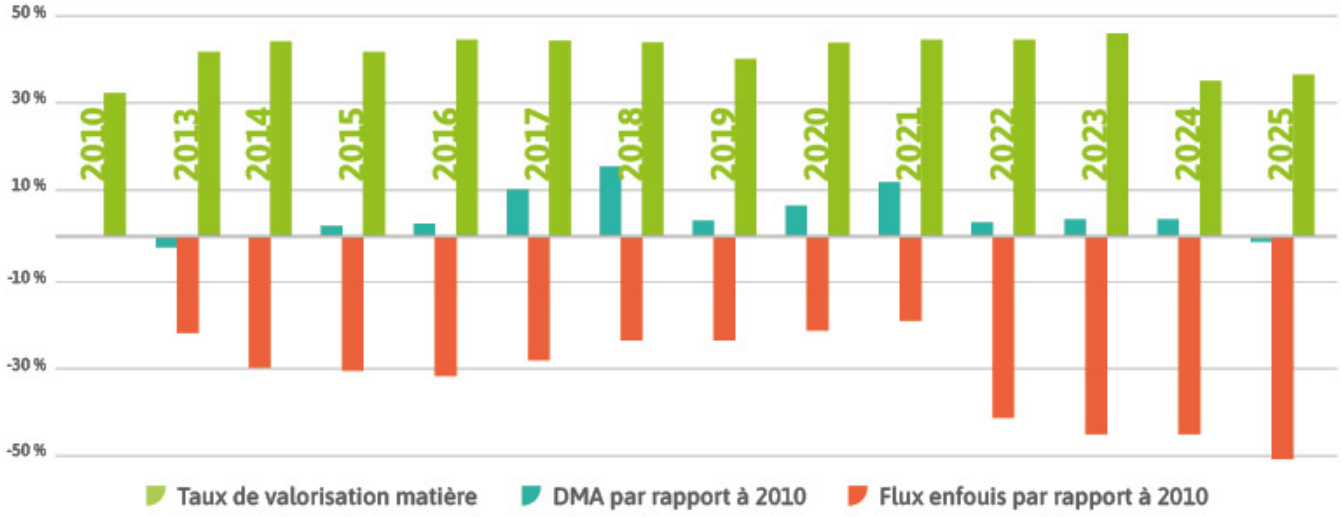


Le devenir des déchets

Suivre l'évolution des tonnages :

- **Le taux de valorisation matière est stable depuis 10 ans.**
- **Entre 2010 et 2025, l'enfouissement a été réduit de 50,10 %, il est passé de 20 375 t à 10 168 t.**

Évolution des ratios de l'USTOM face aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte



Ainsi : 2/3 des flux sont valorisés alors qu'il reste encore 1/3 des flux éliminés en enfouissement.
L'ensemble des filières REP déployées à ce jour couvre 16 % des déchets collectés.







VALORISATION **matière**

VALORISATION **énergie**

Enfouissement

10 filières de valorisation et 2 filières d'enfouissement

- Végétaux **3 863 t**
- Gravats **2 164 t**
- Verre **2 868 t**
- Cartons & papiers **1 691 t**
- Métaux **1 014 t**
- Plastiques recyclables **428 t**
- Électroménagers **657 t**
- Incinération et valorisation énergétique **5 462 t**
- Meubles **1 787 t**
- Bois énergie **1 599 t**
- Enfouissement d'OMR **6 621 t**
- Enfouissement du tout-venant **3 547 t**

Emballages recyclables 3 911 t

QUAI DE TRANSFERT

Ordures ménagères résiduelles 9 360 t

Emballages recyclables

Emballages recyclables 343 t

OMR 103 t

CENTRE DE TRI

EXPÉRIMENTATION COMPOSTEURS GRUTABLES EN COURS

Verre 2 868 t

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

VERRERIE

Végétaux 3 863 t

La Recyclerie par l'USTOM

PESSAC-SUR-DORDOGNE FERMÉE EN 2025

DÉCHÈTERIE

Déchets verts en broyage à domicile 256 t

15 555 t apportées



Enfouissement
10 168 t

Valorisation combustible (dont incinération)
5 462 t

Valorisation matière

Journaux et magazines 136 t

Cartonnettes 906 t
Papiers 489 t
Plastiques 428 t
Acier 153 t
Carton 373 t
Tétrapack 72 t
Aluminium 37 t

Refus 1 021 t

Compost 966 t

Valorisation matière

Gravats 2 164 t → Remblai

Meubles 1 787 t
Métaux 1 014 t
Carton 575 t
Électroménagers 657 t
Textiles 62 t

Bois énergie 1 599 t

Tout-venant 3 547 t → Enfouis

Néons & ampoules 2,7 t
Huiles de moteur et alimentaires 26 t
Déchets spéciaux 113 t
Piles 6,27 t
→ Dépollution

Synthèse des tonnages

Production de déchets ménagers et assimilés

32 276 t

486 kg/hab./an
de DMA en 2025 dont :

- **252 kg/hab./an** de déchets du quotidien
- **234 kg/hab./an** de déchets occasionnels

Devenir des déchets collectés*

62 %
Taux de valorisation

Dont :

37 %
Taux de valorisation matière

4 %
Taux de valorisation organique

21 %
Taux de valorisation énergétique

38 %
Taux d'enfouissement

** Calculs réalisés hors gravats*



Cycle financier

Mode de financement du syndicat

Le Comité Syndical de l'USTOM a voté le remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par la redevance incitative, appliquée depuis le 1er janvier 2014. La cotisation mise en place est ainsi proportionnelle au volume des conteneurs attribués sur la base de la composition du foyer, du besoin du professionnel ou de l'établissement public.

Les six communautés de communes représentées au sein du syndicat conservent la « compétence déchets » dans le cadre du régime dérogatoire n°2 prévu au code général des impôts. Elles sont les ordonnateurs des recettes et gestionnaires d'un budget alloué aux ordures ménagères, sur lequel elles prélèvent le produit fiscal reversé à l'USTOM via le trésor public. Une charte de recouvrement signée avec ces dernières et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) règle les modalités de calcul et de versement.

La facturation à l'usager est calculée à partir d'une grille tarifaire votée annuellement en décembre, elle comporte :

- **une part fixe composée :**
  - d'un abonnement dont le montant varie en fonction du type d'usager,
  - d'un forfait de 15 levées annuelles d'OMR qui varie en fonction du litrage du bac attribué.
- **une part variable « incitative » basée sur les levées collectées au-delà en supplément.**

Depuis 2020, le budget prévisionnel du syndicat est davantage basé sur une prospective financière globale à 5 ans qui projette les équilibres à moyen terme en tenant compte des prévisions des dépenses de fonctionnement et des besoins de financement des investissements futurs (plan pluriannuel d'investissement (PPI)).

Coût du service

121€
Coût du service par habitant** [P7]

Zoom sur ce que finance la « redevance déchets »

Lorsqu'un usager paye 100 €* au travers de la redevance incitative de l'USTOM, il contribue au fonctionnement global du service public de collecte et de traitement des déchets et donc au financement de...

LE QUAI DE TRANSFERT & LE TRANSPORT — 15€

- **entre les différents sites de l'USTOM :** les déchèteries, la Recyclerie et le quai de transfert
- **vers les différents sites de traitement**

LA COLLECTE — 33€

- **des ordures ménagères résiduelles, du tri sélectif et du verre :**
  - en porte-à-porte
  - en point d'apport volontaire
- **en déchèterie :** ampoules, néons, électroménagers, batteries, écrans, mobilier, textiles, carton épais, palettes, bois, huiles alimentaires, huiles moteur, ferraille, gravats, déchets verts, déchets toxiques et tout-venant
- **en recyclerie**



LE TRAITEMENT — 32€

- **à l'usine de tri des emballages** *située à Illats (33)*
- **au centre d'enfouissement** *situé à Lapouyade (33)*
- **à l'unité de valorisation énergétique (UVE)** *située à Cenon (33)*
- **des biodéchets** avec la mise en place de composteurs collectifs, la distribution de composteurs individuels, le déploiement d'un service aidé de broyage à domicile des végétaux
- **des autres filières de revalorisation** dont les éco-organismes

LA STRUCTURE — 15€

- **la relation à l'usager :** un service téléphonique 5 jours sur 7, la gestion des abonnements et des bacs de collecte, de la facturation et des réclamations
- **les autres services administratifs**

LA PRÉVENTION & LA COMMUNICATION — 5€

- **les animations** dans les écoles et centres aérés
- **les ateliers de sensibilisation au compostage**
- **les outils de communication** pour accompagner les changements de comportement

Les services de l'USTOM et les élus œuvrent au quotidien pour maîtriser au mieux les dépenses du syndicat. Les déchets, c'est l'affaire de tous !

Merci aux usagers qui trient toujours plus.

** Investissements non compris, maintenance, amortissement et entretien des sites compris.*
*** À partir de 2022, le calcul correspond au produit fiscal par habitant (hors professionnels et établissements publics).*

Soutiens & subventions

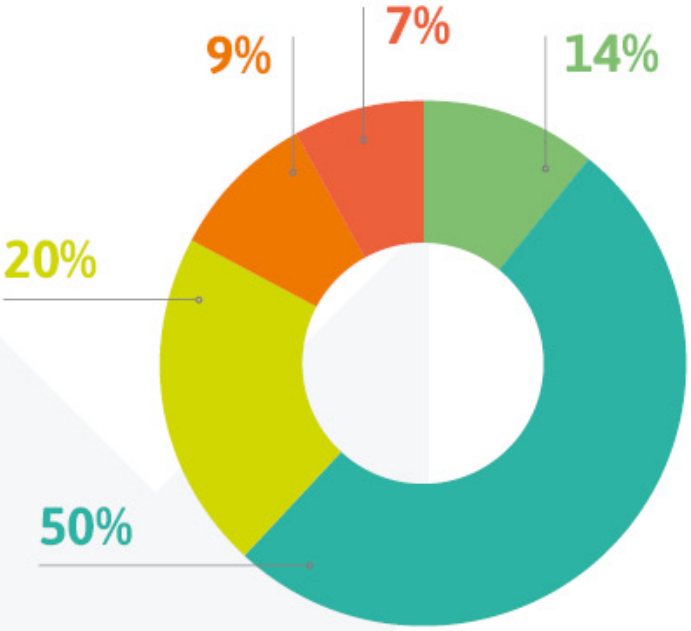
Le recyclage est soutenu par des relations contractuelles avec des éco-organismes, au premier rang desquels se situe CITEO pour la reprise des emballages recyclables et du papier. Depuis 2021, l'augmentation des soutiens financiers versés par les éco-organismes constitue un indicateur positif de l'amélioration du tri et de la valorisation des déchets sur le territoire.

Soutiens perçus en 2025

CITEO	1 771 411 €
ECOMAISON	36 573 €
ECOLOGIC	44 275 €
ECO DDS	9 340 €
ECO TLC	2 500 €
Totaux	**1 864 099 €**

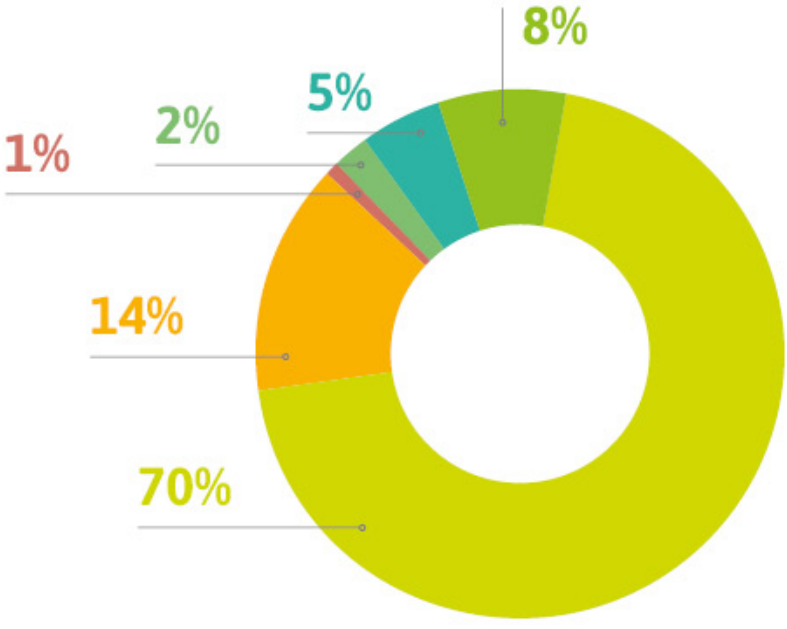
Dépenses et recettes

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), l'USTOM est une collectivité territoriale à part entière et relève par conséquent de la comptabilité publique caractérisée notamment par le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable (la DGFIP). La norme comptable M4 utilisée est celle applicable à l'ensemble des services publics industriels et commerciaux (SPIC).
La comptabilité est dite « d'engagement » et distingue les budgets en deux sections : fonctionnement (dépenses et recettes annuelles) et investissement (actifs et passifs du patrimoine).
Le compte financier unique, adopté pour la première fois pour présenter les comptes de 2025, se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion.



Répartition des dépenses de fonctionnement

- **Charges générales**
- **Marchés de prestations :** *(collecte, enfouissement, tri, transport, autres traitements)*
- **Ressources humaines**
- **Autres charges** *(gestion courante, financières, exceptionnelles & provisions)*
- **Amortissements**



Répartition des recettes de fonctionnement

- **Redevance incitative**
- **Subventions et soutiens**
- **Ressources humaines**
- **Produits des services** *(facturations, apports en déchèteries, recyclerie)*
- **Revente de matériaux**
- **Autres produits** *(exceptionnels, opérations d'ordre)*

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution
Charges générales [011]	989 527 €	1 209 176 €	1 228 700 €	1 392 741 €	**1 780 158 €**	▲ 27,8 %
Marchés de prestations [011]	6 034 945 €	6 264 754 €	6 252 259 €	6 356 126 €	**6 132 542 €**	▼ -3,5 %
Charges de personnel [12]	2 136 122 €	2 316 073 €	2 538 060 €	2 589 777 €	**2 440 222 €**	▼ -5,8 %
Autres charges de gestion courante [65]	50 039 €	60 181 €	69 743 €	78 201 €	**64 875 €**	▼ -17,0 %
Charges financières [66]	87 598 €	78 649 €	71 177 €	68 827 €	**78 309 €**	▲ 13,8 %
Charges exceptionnelles [67]	17 319 €	15 871 €	37 637 €	206 361 €	**72 034 €**	▼ -65,1 %
Provisions pour risques et charges [68]	4 502 €	0 €	25 251 €	825 066 €	**938 273 €**	▲ 13,7 %
Dotations aux amortissements [042]	772 936 €	1 550 288 €	944 154 €	946 073 €	**907 744 €**	▼ -4,1 %
Total [P10]	10 092 988 €	11 494 992 €	11 166 981 €	12 463 172 €	**12 414 157 €**	▼ -0.4 %

Recettes	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution
Redevance incitative [74]	8 841 626 €	9 357 779 €	9 330 366 €	9 890 876 €	**9 679 772 €**	▼ -2 %
Subventions des éco organismes [74]	954 144 €	938 092 €	1 401 014 €	1 857 453 €	**1 864 099 €**	0 %
Subventions de l'ADEME et la Région NA [74]	0 €	0 €	30 000 €	218 957 €	**123 426 €**	▼ -44 %
Remboursement sur CAE [74]	84 682 €	53 500 €	101 395 €	43 309 €	**5 512 €**	▼ -87 %
Produit des services dont facturations [70]	491 475 €	462 569 €	447 549 €	401 496 €	**331 879 €**	▼ -17 %
Revente de matériaux [70]	788 173 €	975 015 €	572 865 €	650 839 €	**659 842 €**	▲ 1 %
Remboursements sur rémunérations [013]	18 910 €	63 470 €	38 484 €	42 372 €	**79 417 €**	▲ 87 %
Autres revenus : apports en déchèteries, ventes de La Recyclerie [75]	275 293 €	335 965 €	223 000 €	193 944 €	**19 567 €**	▼ -90 %
Produits financiers [76]	2 €	2 €	3 €	5 €	**4 €**	▼ -19 %
Produits exceptionnels [77]	82 562 €	276 269 €	104 020 €	48 547 €	**50 437 €**	▼ 4 %
Reprises sur dotations et provisions [78]	0 €	0 €	4 502 €	25 251 €	**825 066 €**	▲ 3167 %
Opération d'ordre [042]	172 628 €	178 678 €	178 677 €	178 677 €	**178 677 €**	0 %
Total	**11 709 495 €**	**12 641 339 €**	**12 431 875 €**	**13 551 726 €**	**13 817 697 €**	▲ 1,96 %

Le résultat de fonctionnement résulte du solde entre les recettes perçues et les dépenses consommées par le cycle annuel d'exploitation du syndicat.

Le tableau ci-après met en perspective les évolutions sur cinq ans :

- **du résultat net de fonctionnement ;**
- **du surplus de fonds de roulement généré chaque année par l'exploitation permettant l'autofinancement des investissements.**

	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution
Résultats budgétaires	1 616 507 €	1 187 817 €	1 264 894 €	1 088 554 €	**1 403 541 €**	▲ 28,94 %
Auto-financement possible des investissements	**2 216 815 €**	**2 559 427 €**	**2 030 371 €**	**1 855 950 €**	**2 132 607 €**	▲ 14,91 %

Constats

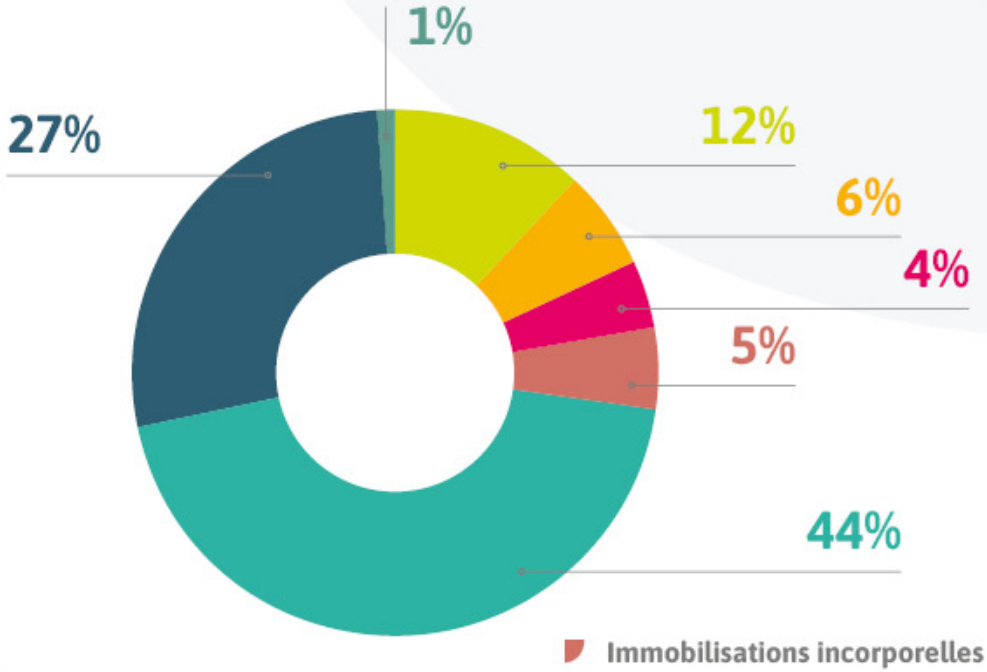
- **Le niveau de résultat budgétaire pour 2025 est dans la continuité des résultats des années précédentes malgré une provision de 857 k€ pour les travaux de l'ancienne décharge de Rimons.**
- **La marge brute d'autofinancement générée pour 2.13 M€ est elle aussi dans la moyenne des exercices précédents.**

Cette situation financière repose sur des éléments structurels convaincants :

- **Un niveau de fiscalité d'environ 9,7 M€, en adéquation avec les moyens actuels nécessaires à l'USTOM pour assurer de manière satisfaisante les missions de service public.**
- **Un nouveau palier de subventions atteint au niveau des filières de recyclage (1,9 M€) en raison :**
  - du contrat signé avec CITEO favorisant les syndicats présentant des performances de tri élevées (l'augmentation des volumes de matières recyclables (au minimum +5 % par an) se confirme d'année en année) - changement de barème en 2025 (barème G) ;
  - de l'atteinte des objectifs de performance environnementale et de connaissance des coûts.
- **Une optimisation des filières de revente de matériaux grâce à :**
  - la coordination d'un groupement de revente avec d'autres syndicats pour optimiser la négociation des cours ;
  - la notoriété de La Recyclerie, en phase d'être déployée sur l'ensemble du périmètre du territoire, en parallèle d'un engagement de développement du démantèlement.
- **Elle repose également sur une rigueur opérée sur la plupart des postes de dépense :**
  - la gestion maîtrisée des marchés d'exploitation, représentant 49 % des dépenses de fonctionnement ;
  - la professionnalisation des équipes assurant le service public.

Principaux marchés de prestation	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution
Collecte : *Coved*	2 522 133 €	2 840 213 €	2 605 057 €	2 652 530 €	**2 676 944 €**	0,9 %
Enfouissement : *Soval Véolia*	1 878 988 €	2 004 067 €	2 087 392 €	2 118 681 €	**2 135 025 €**	0,8 %
Centre de tri : *Trivalo 33 - Paprec*	719 145 €	727 635 €	744 210 €	850 384 €	**810 450 €**	-4,7 %
Transport : *Mauffrey*	314 323 €	336 761 €	330 935 €	332 580 €	**325 735 €**	-2,1 %
Transport & traitement (bois, végétaux, déchets chimiques) : *Péna, Paprec, SIAP*	108 396 €	72 414 €	51 349 €	42 907 €	**42 554 €**	-0,8 %
Autres prestations (contrats de broyage et de criblage des végétaux) : *Paprec*	75 578 €	58 179 €	75 266 €	68 408 €	**103 484 €**	51,3 %
Traitement (gravats, végétaux) : *TGE*	129 112 €	94 689 €	97 827 €	83 785 €	**32 366 €**	-61,4 %
Traitement tout-venant, cartons, emballages recyclables) : *TGE & Suez*	186 509 €	23 947 €	5 099 €	4 854 €	**5 984 €**	23,3 %
Total	**5 934 184 €**	**6 157 905 €**	**5 997 135 €**	**6 154 129 €**	**6 132 542 €**	-0.4 %

Répartition des dépenses d'investissement





Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution
Emprunts et assimilés [16]	309 854 €	316 317 €	322 938 €	329 721 €	**324 381 €**	-1,6 %
Cautions et emprunts [10/27]	236 487 €	200 000 €	0 €	0 €	**0 €**	-
Opérations d'ordre entre sections [040]	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 678 €	**178 677 €**	0 %
Opérations patrimoniales [041]	22 269 €	200 000 €	0 €	0 €	**124 596 €**	-
Immobilisations incorporelles [20]	46 566 €	60 885 €	47 541 €	56 713 €	**144 553 €**	154,9 %
Immobilisations corporelles [21]	595 928 €	571 240 €	1 044 091 €	878 466 €	**1 233 523 €**	40,4 %
Immobilisations en cours [23]	26 741 €	17 712 €	0 €	338 646 €	**773 881 €**	128,5 %
Immobilisations financières [26]					**35 000 €**	-
Total [D10]	**1 410 473 €**	**1 544 832 €**	**1 593 248 €**	**1 782 224 €**	**2 814 611 €**	57,9 %

En dehors des dépenses d'équipements aux chapitres [20], [21] et [23], les principales autres dépenses sont :

- **au chapitre [16] :** le remboursement du capital de la dette dans le cadre des échéances programmées pour chacun des emprunts en cours, tous souscrits avant le début de la période ;
- **au chapitre [040] :** l'amortissement des investissements passés et des actifs du syndicat.

Les dépenses d'équipement en elles-mêmes sont présentées ci-dessous par domaines :

Détails des immobilisations [20/21/23]	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution
Investissements courants des services et informatique [100-101]	21 249 €	26 945 €	40 255 €	41 832 €	**98 081 €**	134,5 %
Équipements de transport, du parc et des déchèteries [102-106]	290 686 €	16 921 €	261 719 €	343 718 €	**156 025 €**	-54,6 %
Communication et signalétique [104]	2 899 €	4 841 €	41 884 €	40 364 €	**21 282 €**	-47,3 %
Mise aux normes et travaux sur les déchèteries [105]	52 468 €	367 016 €	230 093 €	127 000 €	**290 059 €**	128,4 %
Bacs de collecte [107]	87 757 €	64 155 €	167 519 €	83 958 €	**72 759 €**	-13,3 %
Bornes d'apport volontaire [107]	58 935 €	33 457 €	39 058 €	75 333 €	**149 504 €**	98,5 %
Travaux au quai de transfert à Massugas [108]	99 592 €	39 768 €	80 215 €	98 900 €	**83 235 €**	-15,8 %
Recyclerie [109]	39 485 €	48 209 €	114 883 €	59 600 €	**527 957 €**	785,8 %
Nouvelle déchèterie à Saint-Magne-de-Castillon [110]	16 165 €	48 525 €	57 801 €	365 273 €	**749 464 €**	105,2 %
Équipements pour biodéchets [111]	0 €	0 €	58 206 €	37 849 €	**38 593 €**	2,0 %
Total	**669 236 €**	**649 837 €**	**1 091 633 €**	**1 273 827 €**	**2 186 959 €**	71,7 %

Depuis le début du mandat du président actuel du syndicat, la priorité est portée sur la remise aux normes des déchèteries (notamment la réhabilitation de celle de Saint-Magne-de-Castillon) et la rénovation du parc d'engins du quai de transfert de Massugas. La réhabilitation des recycleries constitue les prochaines dépenses importantes du syndicat.

Répartition des recettes d'investissement

2,6 M€
en 2025

1,6 M€
par an en moyenne sur 5 ans



Recettes	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution
Dotation et fonds de réserve [10]	90 740 €	60 857 €	0 €	800 449 €	**841 174 €**	▲ 5,1 %
Subventions d'investissement [13]	0 €	0 €	0 €	60 000 €	**0 €**	-
Amortissements [40]	772 936 €	1 550 288 €	944 154 €	946 073 €	**907 744 €**	▼ -4,05 %
Opérations patrimoniales [041]	22 269 €	200 000 €	0 €	0 €	**124 596 €**	-
Emprunts et assimilés [16]	256 487 €	0 €	0 €	0 €	**708 182 €**	-
Remboursements sur retenues de garanties [23]	0 €	0 €	0 €	684 €	**0 €**	-
Total	**1 142 432 €**	**1 811 145 €**	**944 154 €**	**1 807 206 €**	**2 581 696 €**	▲ 42,86 %

Les amortissements reflètent la capacité de reconstitution des investissements futurs par les investissements passés. Ils affichent un niveau d'1 M€ par an en moyenne.
Il convient de remarquer que l'USTOM n'a pas eu recours à l'emprunt sur l'ensemble de la période 2019-2024. Un emprunt de 700 000 € a été contracté fin 2024 pour la réhabilitation de la déchèterie de Saint-Magne-de-Castillon. Un nouvel emprunt de 600 000€ a été contracté en fin d'exercice pour le financement des travaux de la future déchèterie de La Réole. Ces travaux n'ayant pas encore débuté, ces fonds n'ont pas encore été mobilisés.

Investissements et financement

Évolution annuelle du fonds de roulement

(en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	Totaux
Recettes - dépenses réelles de fonctionnement	2 217	2 359	2 029	**1 856**	**1 917**	**11 892**
Recettes - dépenses réelles d'investissement	- 868	- 966	- 1 415	**- 1 543**	**-1 644**	**-7 543**
Création de trésorerie nette	1 349	1 393	614	**313**	**273**	**4 349**
Fonds de roulement (solde d'exécution cumulé)	4 552	5 945	6 559	**6 872**	**7 145**	**7 145**

Les excédents de fonctionnement réalisés depuis le début du mandat ont permis d'autofinancer quasi intégralement les investissements réalisés. 4,3 M€ de trésorerie nette ont été générés et serviront ainsi de réserve au financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Le fonds de roulement accumulé permet de couvrir le besoin de financement du cycle d'exploitation et limiter le recours à une ligne de trésorerie.



Principaux prestataires

3 marchés contractualisés en 2025

- **1 marché de composteurs fontaine**
  123 430 €
- **1 marché de travaux (Recyclerie de Pineuilh)**
  pour 157 532 €
- **1 marché de maîtrise d'œuvre**
  pour 5 500 €
  (Étude de faisabilité de la recyclerie de La Réole)

Fonctionnement

Objet des prestations	Partenaires	Montant HT
Collecte en porte-à-porte	COVED	2 367 954 €
Traitement par enfouissement ou incinération OM, Encombrant	SOVAL VEOLIA	2 135 025 €
Traitement des déchets recyclables et du refus de tri	PAPREC	810 450 €
Transport OM, recyclable, encombrant, EMR, JRM	MAUFFREY	325 735 €
Collecte des points d'apport volontaire	PAPREC	308 990 €
Assurances	SMACL - SATEC - SARRE ET MOSELLE	187 517 €
Locations véhicules	BERTO - NISSAN	180 819 €
Carburant	COVED - LUB ACCESS - PPS	128 209 €
Broyage et criblage déchets verts	PAPREC AGRO	103 424 €
Réparation véhicules et engins	LABARTHE - LABARDIN - ZECCHINI SOUBZMAIGNE - AGRI 33 - CHRONOFLEX HANTSCH - FLEXHY33 - FENWICK GEM - LIEBHERR - TAQUIPNEU - W41 FLEXHY33	93 791 €
Sensibilisation compostage	AU RAS DU SOL	82 844 €
Réparation et entretien des sites	FAUCHE - COLLARD - PRECIA MOLEN CHAMPEVILLE - BOLTEC - VEYSSIERE	62 497 €
Achat de composteurs et bioseaux	CASTILAB - QUADRIA - SOLUBIO	59 666 €
Formation	SYDEL - ABSKILL - CNFPT - ALL WEB CEP FORMATION	51 893 €
Télésurveillance des sites	SIRIUS - SECURITAS - LOCAM	50 732 €
Vérifications périodiques	VERITAS - SECURITAS - AM2C - SDEEG	44 108 €
Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux	SIAP SARP	41 493 €
Logiciel Redevance Incitative	TRADIM	40 633 €
Téléphonie & Internet	ORANGE - SFR- BOUYGUES - FREE - OVH MATOOMA - KEYYO - ADISTA	40 472 €
Eau & Électricité	COVED - EDF - REGIE MUNICIPALE SUEZ - SAUR - SOGEDO	38 338 €
Affranchissement	LA POSTE - MAILEVA	35 894 €
Honoraires avocats	CHAMMINGS - CABINET LEXIA	34 412 €
Contrats de maintenance	FACUHE - PRECIA MOLEN - CCS LIEBHERR - HANTSCH - CAP INCENDIE	32 498 €
Entretien espaces verts	LESCOUZERES - LAVANDIER - COLLARD	29 212 €
Location et entretien EPI	ELIS	24 848 €
Maintenance informatique	IN SITU	21 076 €
Création graphique	ANANTA STUDIO - AGGELOS TD CREATION - LA PLANTE	20 620 €
Entretien des locaux	SISTER CLEAN	20 592 €
Traitement gravat	TGE	18 975 €
Élaboration des bulletins de paie	CENTRE DE GESTION	18 113 €
Impression support de communication	LA PLANTE - INDUS EDITIQUE	16 593 €
Taxes foncières	SIP	13 606 €
Transport gravat	CP CONSTRUCTIONS	13 390 €
Licences informatique	RECOM - AUTODESK	12 502 €
Contrôle qualité (eau, compost)	AUREA - LANAE	11 206 €

Investissement

Objet des prestations	Partenaires	Montant HT
Travaux déchèterie Saint-Magne-de-Castillon	EUROVIA - LEGENDRE - FAUCHE TARDY - BOURDONCLE - EIFFAGE ANTEA - BATISFAIRE	844 854 €
Achat local Recyclerie Pineuilh	TRASSAN	356 190 €
Achat chariot télescopique	LIEBHERR	255 000 €
Achat de bornes d'apport volontaire	MGM - ASTECH - BH ENVIRONNEMENT	149 503 €
Dallage béton déchèterie Rimons	EUROVIA	99 975 €
Frais étude Recyclerie Pessac/Dordogne	BATISFAIRE - ANTEA - BG6 - LOOT BET BRUN - VERITAS - APAVE	96 167 €
Achat bacs de collecte	SULO	70 934 €
Clôture lagune et déchèterie Gensac	COLLARD	59 500 €
Réhabilitation Recyclerie Pineuilh	GERTHOFER - BASSAT HEATER SOLUTION - BATISFAIRE	43 668 €
Achat de conteneurs pour les déchèteries	RABOTIN	26 917 €
Dallage béton déchèterie Gensac	ANIELLO	20 487 €
Achat terrain La Réole	LEHODEY	19 301 €
Remplacement rideaux métalliques	CMV - AKIDOOR	16 858 €
Achat composteurs grutables	COMPLEMENTERRE	12 594 €
Bardage déchèterie Gensac	CMV	10 920 €





Indicateurs descriptifs et de performance

12

Indicateurs descriptifs

	Indicateurs	2021		2022		2023		2024		2025	
p7 [D1]	Territoire desservi en nombre d'habitants	66 190	-	66 189	-	66 213	+	66 270	+	66 387	+
p26 [D2]	Tonnages d'ordures ménagères	11 324	+	10 862	-	10 339	-	9 900	-	9 463	-
p26 [D3]	Tonnages d'emballages recyclables	4 396	+	4 118	-	4 123	+	4 219	+	4 254	+
p26 [D3 bis]	> dont porte-à-porte	3 753	+	3 805	+	3 851	+	3 929	+	3 911	-
p26 [D3 ter]	> dont points d'apport volontaire	643	+	313	-	265	-	290	+	343	+
p27 [D4]	Tonnages de refus	772	-	765	-	769	+	1 345	+	1021	-
p26 [D5]	Tonnages de verre	2 889	+	2 942	+	2 746	-	2 762	+	2 868	+
p27 [D6]	Nombre de bornes d'apport volontaire	278	-	245	-	327	+	379	+	409	+
p28 [D7]	Tonnages collectés en déchèterie*	20 338	+	17 999	-	17 217	-	16 756	-	15 555	-
p23 [D8]	Tonnages collectés à la recyclerie	350	+	350	=	450	+	350	-	-	
p23 [D9]	Tonnages revalorisés via la recyclerie	201	-	154	-	429	+	330	-	-	
p37 [D10]	Montant des investissements (€)	1 410 473	+	1 544 832	+	1 593 248	+	1 782 224	+	2 814 611	+
p18 [D11]	Nombre de contacts avec le service RI	27 425	+	24 583	-	40 878	+	65 619	+	85 960	+
p18 [D12]	Nombre de dossiers traités par le service RI	15 395	+	16 452	+	13 665	-	22 624	+	14 138	-

** Les REP et les flux issus du quai de transfert sont comptabilisés depuis 2023.*

Indicateurs de performance

	Indicateurs	2021		2022		2023		2024		2025	
p13 [P1]	Taux d'absentéisme (jour/agent/an)	18,6	-	29,2	+	33,1	+	27	-	16	-
p12 [P1 bis]	Taux de formation (jour/agent/an)	2,1	+	2,5	+	2,3	-	4	+	4,76	+
p27 [P2]	Fréquence de collecte (nombre/semaine)	C 0,5	=	C 0,5	=	C 0,5	=	C 0,5	=	C 0,5	=
p26 [P3]	OMR collectés kg/hab./an*	171	+	164	-	156,1	-	149,4	-	142,5	-
p26 [P4]	Emballages recyclables collectés kg/hab./an	66,4	+	62,2	-	62,3	+	63,7	+	64	+
p27 [P5]	Taux de refus de tri (%)	17,6	-	18,6	+	18,7	+	32	+	24	-
p26 [P6]	Ratio de verre collecté (kg/hab./an)	44	+	44	=	41,5	-	41,7	+	43	+
p33 [P7]	Coût du service par habitant (€/hab.)**	133,58	+	114,28	-	115,73	+	121	+	121	=
p23 [P8]	Recettes issues des filières de revalorisation de la recyclerie (€)	39 310	-	28 832	-	18 925	-	14 925	-	-	
p23 [P9]	Recettes du magasin de la recyclerie (€)	316 875	+	340 891	+	221 000	-	202 000	-	-	
p35 [P10]	Dépenses de fonctionnement	10 092 988	+	11 494 993	+	11 166 981	-	12 463 172	+	12 414 156	-

** Les tonnages collectés comprennent les flux des usagers particuliers, des établissements publics et des petites entreprises.*
*** A partir de 2022, le calcul correspond au produit fiscal par habitant (hors professionnels et établissements publics).*

Indicateur en voie de détérioration
Indicateur en voie d'amélioration



USTOM

TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

BUREAUX ADMINISTRATIFS

2093 route de La Confrérie - 33790 MASSUGAS
T. 05 57 84 00 20 - *contact@ustom.fr*

ustom.fr

